30e ANNÉE — 1881

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — SEIZIÈME ANNÉE

N° 9. 15 Septembre 1881



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1881

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

Vacances du 15 août au 15 octobre.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉTIENNE DOLET

SES OPINIONS RELIGIEUSES

II

A quelle tendance religieuse Dolet appartenait-il? — Bien qu'elle puisse dès à présent paraître résolue à plus d'un lecteur, la question n'est pas cependant élucidée avec une précision satisfaisante.

Dolet fut brûlé comme calviniste, suivant La Croix du Maine; comme luthérien, selon l'*Anti-martyrologe* de Jacques Severt; comme athée, suivant la plupart de ses contemporains. Le Laboureur affirme, à tort, qu'il figure dans le martyrologe de Crespin. L'*Histoire abrégée des martyrs français du temps de la Réforme*, Amsterdam, 1684, est, d'après M. Christie, le premier ouvrage protestant dans lequel Dolet ait trouvé place parmi les confesseurs de la foi réformée; mais l'auteur de ce livre ne fait que répéter Severt. Tandis que le cardinal Babou, dit de la

1. Voyez le dernier numéro du *Bulletin*, p. 337.

Bourdaisière, range Dolet parmi les huguenots[1] qui en sont venus aux plus effroyables blasphèmes; Calvin ne voit en lui et en Michel Servet, dont la piété était vraiment admirable[2], que d'exécrables blasphémateurs du fils de Dieu, prétendant ne différer en rien, quant à l'âme, des chiens et des pourceaux. Castalion lui-même, l'apôtre de la tolérance, place Dolet en compagnie de Rabelais et de Villanova, parmi les contempteurs de toute religion, qui n'ont ni Dieu ni Christ[3].

Selon M. Henri Martin[4], « la philosophie seule a le droit de revendiquer l'illustre victime de la place Maubert; la Réforme l'a reniée comme impie par la voix de Calvin, accusation dont la Renaissance a vengé son martyr. » D'après M. Boulmier, Dolet « n'était ni un protestant ni un catholique, encore moins un athée,... c'était un libre penseur. » Telle est aussi à peu près exactement l'appréciation de M. Christie : « Rien, dit-il[5], ne justifie l'accusation d'athéisme portée contre Dolet. Il était déiste sincère, plein de reconnaissance envers le divin créateur et gouverneur du monde. On éprouve cependant une grande difficulté, vu l'inconsistance de ses opinions, à les définir d'une façon plus précise. Ses déclarations ostentatoires d'orthodoxie et ses odes à la Vierge ne sont pas absolument concluantes... Le dédain qu'il manifeste pour Luther dans le dialogue *De imitatione ciceroniana*, la légèreté et l'indifférence avec lesquelles il traite les sujets théologiques, faisaient sentir aux Réformateurs qu'ils n'avaient rien à espérer de lui; que les matières qu'ils jugeaient de la plus haute importance : la justification par la foi, la communion sous les deux espèces, la nature précise du sacrement de l'autel, n'étaient pour lui qu'un vain songe, bien moins important qu'une sentence de Cicéron ou un

1. La création du mot est pourtant postérieure de quatorze ans à la mort de Dolet.

2. Voy. *Revue politiq. et littér.* du 21 février 1880, p. 801.

3. *Bull. de l'hist. du prot.*, 2e série, II, 535.

4. *Hist. de France*, 4e édit., VIII, 346.

5. Pages 254-256.

vers de Térence. Son paganisme classique le faisait détester également de Calvin et de l'inquisiteur Orry. »

A la fin de l'ouvrage[1] M. Christie reprend la même thèse : « La croyance à l'immortalité de l'âme repose sur l'un de ces trois fondements : l'autorité de l'Église, celle du Nouveau Testament, les conclusions de la raison. Or quiconque rejette les deux premières, est rarement conduit à accepter la dernière comme une base suffisante pour sa croyance, c'est-à-dire pour quelque chose de plus qu'une vague espérance... Dolet, non plus qu'aucun homme réfléchi de son temps, ne croyait à l'infaillibilité de l'Église; mais il ne croyait pas davantage à l'infaillibilité de Luther et de Calvin, et il n'admettait vraisemblablement pas que l'inspiration de l'Écriture fût différente de celle d'Augustin, de Jérôme ou de Cicéron[2]. La religion qui se recommandait d'elle-même à Dolet, et qui semble avoir été à peu près inévitable pour tout homme pensant d'alors, également incapable d'accepter l'autorité de l'Église ou la théorie arbitraire des Réformateurs, était la religion naturelle, la religion du devoir bornée au monde actuel et ne se troublant pas pour l'avenir, dont on ne peut rien savoir avec certitude, et sur lequel il est inutile de raisonner ou de spéculer[3]. »

Déiste sincère, ne voyant aucune différence entre l'inspiration de Cicéron et celle de la Bible, à la fois attaché à la religion naturelle, au paganisme classique et au culte de la Vierge, sceptique à l'égard de la vie future, dédaigneux pour Luther et son vain songe de la justification par la foi; voilà le portrait abrégé. Comme ce n'est point là, tant s'en faut, Dolet tout en-

1. Page 470.

2. Est-il nécessaire de faire observer que bien des contemporains admettaient l'autorité des Écritures sans croire à l'infaillibilité de Calvin, même en rejetant du canon, comme faisait Castalion, le *Cantique des Cantiques*, ou en réclamant avec Servet une réforme dogmatique plus radicale?

3. M. Christie comprend naturellement Marot dans la même catégorie : « Bien que, dit-il (p. 359), par sa traduction des psaumes chantés dans les temples protestants, Marot ait pris place parmi les apôtres de l'Église réformée de France, il y a cependant lieu de penser qu'il se désintéressait du dogme théologique, aussi

tier, le biographe a dû ajouter[2] d'autres traits qui, bien que fort atténués, ne s'accordent point avec les premiers : « Dolet n'était ni protestant ni catholique; mais toutes ses sympathies étaient pour le parti de la Réforme ; et bien qu'il semble être resté étranger aux questions de doctrine et purement théologiques, il n'était pas insensible à la valeur du Nouveau Testament, et sentait que la cause des Réformateurs était celle du progrès et de la liberté de penser... Il est certain que tous ses amis appartenaient au parti de la Réforme, qu'il aimait la vie pure et la morale touchante de Lefèvre d'Étaples et de Charles de Sainte-Marthe; il est clair qu'il les lisait tous deux et désirait travailler à répandre la lecture du Nouveau Testament; qu'il se disait chrétien et se sentait vivement attiré par la beauté morale. »

Cet adepte de la religion naturelle qui se dit chrétien, ce disciple de Pomponace et de Lucrèce qui aime le Nouveau Testament et veut le répandre, sort déjà des limites de la vraisemblance. Que serait-ce si M. Christie n'avait rien atténué? — Durant plusieurs années, Dolet expose sa vie en concourant à la diffusion d'ouvrages évangéliques; or ces ouvrages sont tout imprégnés du dogme fondamental qu'il aurait, selon M. Christie, tenu pour une pure chimère. Le savant, qui, d'après son biographe, n'éprouvait que du dédain pour les spéculations concernant la vie future, traduit et imprime l'*Axiochus*, puis, condamné à mort, il écrit à la conciergerie le *Cantique* de l'immortalité. Dolet repoussait, nous dit-on, l'idée d'une révéla-

bien que ses deux amis [Dolet et Rabelais] ; que sa sympathie pour le protestantisme n'était que négative, et que pour lui, comme pour le grand maître, le « grand peut-être » était un problème absolument insoluble, et qui n'offrait qu'un médiocre intérêt. »

Or, Marot se désintéressait si peu du dogme, sa sympathie pour le protestantisme était si peu négative, qu'il fut un des premiers à répandre en France les nouvelles doctrines, et que les critiques les plus compétents sont aujourd'hui unanimes à reconnaître que « Marot était beaucoup plus protestant qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. »

1. Pages 471-475.

tion surnaturelle, or, à la fin d'une préface que M. Christie a eue sous les yeux sans la reproduire, il invite ses lecteurs à méditer « la parole de Dieu », à la « recevoir en toute révérence comme la vraie nourriture de l'âme », et dans une épître liminaire, dont M. Christie a jugé superflu de citer même un fragment[1]; il affirme que « toute l'histoire de la vie de Jésus-Christ a été prédite et « préfigurée » dans les psaumes. — Sans doute l'homme est ondoyant et divers, et certaines individualités présentent bien des contrastes et des oppositions ; assurément, l'écrivain qui disait au début de sa carrière : « Je suis homme à varier d'heure en heure[2] », a pu être léger, inconséquent, outré en tout, mais non cependant au point de tomber dans ces contradictions énormes, impossibles.

Comment donc les faire disparaître? — A l'aide d'un procédé très simple, sans lequel l'histoire de Luther, celle de Lefèvre, de Farel, de Calvin, ne seraient qu'un tissu d'impossibilités du même genre. Ce procédé consiste à distinguer deux phases dans la vie intellectuelle et morale de l'illustre humaniste. La difficulté qu'éprouvait le biographe à définir des opinions dont il a lui-même signalé l'inconsistance, aurait dû l'avertir qu'il faisait fausse route en mêlant toutes les dates, et en prêtant à l'auteur du *Cato christianus* le scepticisme, les préventions et les répugnances de l'étudiant de Padoue, de Toulouse, et de l'auteur du traité contre Érasme. A partir de 1539, Dolet n'écrit plus une ligne, du moins on n'en cite aucune, qui porte l'empreinte de la libre pensée pure; ses sentiments avaient subi dès lors une modification que M. Christie n'a point aperçue, parce qu'il n'a fait qu'ef-

1. Comment M. Christie a-t-il pu ne pas faire le possible et l'impossible pour obtenir communication de la profession de foi de Dolet, le *Cato christianus*, dont il savait que M. Didot possédait l'unique exemplaire connu?

2. « Je suis homme à varier d'heure en heure, et mon caractère versatile se prête à tous les genres de vie. Suis-je un Stoïcien? suis-je un disciple d'Épicure? Ma foi! c'est selon. Vivre libre, à mes yeux, c'est vivre. » (Préface des *Poésies latines*).

fleurer la grande question du temps, celle de la réforme religieuse.

Dolet, répète-t-il, n'était ni protestant ni catholique : assertion vraie en un sens, et pourtant inexacte en ce qu'elle ne va pas au fond des choses. Ne semble-t-il pas, à l'entendre, qu'il existât alors comme aujourd'hui deux Églises opposées, bien tranchées et délimitées, entre lesquelles il n'y avait place pour rien, si ce n'est pour le scepticisme et l'ironie moqueuse? Or la scission, bien qu'en voie de s'accomplir, n'était pas faite en France sous le règne du prédécesseur de Henri II. Non seulement le premier baptême schismatique, duquel Chandieu, Crespin et l'*Histoire ecclésiastique*, datent l'établissement des Églises réformées, n'eut lieu à Paris qu'en 1555, c'est-à-dire six années après le supplice de Dolet; mais de plus, il existait et il exista longtemps encore un parti intermédiaire fort nombreux, qui n'était pas celui de la libre pensée.

Grâce au souffle mystique, qui avait çà et là traversé le moyen âge, surtout au XIVe et au XVe siècle, un grand nombre d'âmes aspiraient à la communion directe avec Dieu, sans l'intermédiaire du prêtre, lequel avait trop abusé de ses privilèges. Presque tout l'Occident redisait d'un cœur ému le mot des conciles de Pise, de Constance et de Bâle : « Réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres. » Aussi, en même temps que la Renaissance émancipait l'esprit humain et remettait en lumière la sagesse antique et païenne, elle opérait une œuvre parallèle dans le domaine religieux, par la critique du texte biblique et la multiplication des exemplaires du livre vénéré sur lequel allait se baser la Réforme. Ramener la religion à sa source pour lui rendre sa pureté et sa vertu premières, telle fut l'œuvre, déjà bien des fois infructueusement tentée, que reprit, d'une main affaiblie par l'âge, l'un des docteurs les plus savants et les plus pieux de l'époque, Lefèvre d'Étaples. Pour lui, la piété consistait à pratiquer les enseignements de Jésus et des apôtres, sans se préoccuper beaucoup des cérémonies et des dogmes venus plus tard. Il voulait

réformer paisiblement l'Église, sans schisme, et même sans lutte, s'il était possible. Bientôt, en Allemagne et en Suisse, des émules plus jeunes le dépassèrent, attaquant les abus et les erreurs avec une logique et une énergie que ne comportaient ni son âge ni son tempérament doux et mystique. Il traduisit en français le Nouveau Testament (1523), que ses amis répandirent par milliers d'exemplaires.

Qu'allait-il advenir des décrets des conciles et des papes, si chacun était libre de puiser sa foi dans les saintes Écritures? Substituer l'autorité de la Bible, c'est-à-dire au fond celle de la conscience individuelle, à l'autorité de l'Église, n'était-ce pas la plus dangereuse et la plus criminelle des insurrections? Blessée de deux coups à la fois, Rome poussa un cri de colère, enveloppant dans un même anathème la Réforme et la Renaissance. Dès ce moment le parti de l'obscurantisme et de la résistance fut fondé, prêt à tout, même à l'extermination de ses adversaires, pour maintenir la domination de la foi catholique : la lutte qu'il allait soutenir contre l'esprit moderne remplit, si l'on peut ainsi parler, trois siècles de l'histoire.

Menacé aussitôt du bûcher, auquel l'arracha l'aimable et bienfaisante Marguerite, Lefèvre n'interrompit pas son travail, il acheva la traduction de la Bible entière. Parmi ses disciples, quelques esprits aussi ardents que clairvoyants comprirent que l'implacable réaction romaine triompherait de toutes les demi-mesures, et que jamais l'Église ne se réformerait elle-même; ils passèrent dans le camp de Luther et de Zwingle, et poussèrent résolument au schisme déjà réalisé en Allemagne et en Suisse. L'un d'eux s'appelait Farel; un autre, Pierre Toussain; un troisième, Calvin.

Lefèvre persista naïvement à penser que, la Bible ne pouvant être hérétique, tout bon catholique a le devoir de la méditer quotidiennement. La mort, qui le frappa en 1536[1],

1. Herminjard, *Corresp. des réformateurs*, III, 399.

n'arrêta point l'élan qu'il avait donné. Quiconque avait soif de piété vivante, éclairée, dégagée des pratiques superstitieuses, sans pouvoir se résoudre à suivre Luther dans ses hardiesses indignées, ou Calvin dans sa sombre et inflexible théologie; quiconque avait horreur du sang versé au nom de Jésus-Christ sans l'en rendre responsable; tous les esprits ouverts mais timorés, pacifiques, persévérèrent dans la voie sans issue ouverte par Lefèvre, par Érasme, et dans laquelle Mélanchthon lui-même serait demeuré volontiers. Nommons seulement Briçonnet, Guillaume Budé, Jules-César Scaliger, Jean Bouchet, les Du Bellay, Vatable, Gérard Roussel, évêque d'Oléron, Michel d'Arande, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sadolet, Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, Guill. Pellicier, évêque de Montpellier, Turnèbe, de Boysonne, de Pins, évêque de Rieux, Bunel, Barthélemi Aneau, l'amiral Chabot de Charny, Cornélius Agrippa, médecin de Louise de Savoie, Guillaume Petit, confesseur de François Ier, Marguerite de Navarre et la plupart des lettrés et des persécutés qui trouvaient asile à sa cour, Guyancourt, confesseur de Henri II, les conseillers au parlement Claude Viole, Antoine Fumée, Louis du Faure, Eustache de la Porte, Paul de Foix, Nicole du Val, Arnaud du Ferrier, le chancelier de Lhospital, de Salignac, Duval, évêque de Séez, Montluc, évêque de Valence, Marillac, archevêque de Vienne, et bon nombre des hommes tolérants qui formèrent le parti des « politiques ».

Tandis que beaucoup de ceux qui avaient été entraînés dans ce courant d'opinion moyenne, devinrent dans la suite protestants, comme Marot, Bording, Bérauld, Wolmar, Mathurin Cordier, Claude Baduel, Anne Dubourg, d'autres au contraire se réconcilièrent plus tard avec Rome (Briçonnet, Guill. Bigot, etc.), et quelques-uns même s'engagèrent dans les rangs des persécuteurs à la suite de Pierre Duchâtel et du futur cardinal de Tournon.

Le célèbre ouvrage de Jean Bodin, *De la Démonomanie des sorciers* (1593), témoigne de la longue persistance de ce

singulier mélange des idées protestantes et des idées catholiques, aussi bien que les écrits des solitaires de Port-Royal et la lutte des Jansénistes contre Rome. De même que Bodin affirmait qu'il faut n'avoir recours qu'à Dieu, citait à chaque instant les psaumes de Marot et commentait l'Écriture d'après le texte hébreu, Bossuet lui-même s'attache, dans l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, à mettre en relief les points communs aux deux religions, et relègue au dernier plan les dogmes exclusivement catholiques et la minutie des observances dans lesquelles les réformés ne voyaient que des superstitions.

Protestant, c'est-à-dire membre de l'Église qui ne se constitua qu'en 1555, Dolet ne pouvait l'être de fait, et nous pensons qu'il ne l'était pas non plus d'intention. De même que l'évêque d'Oléron, qui disait la messe à sept points, laquelle n'avait guère conservé de la messe que le nom, Dolet n'eut sans doute jamais la moindre velléité de sortir de l'ancienne Église.

Catholique, c'est-à-dire féal du pape, de l'Inquisition et de l'obscurantisme, Dolet l'était bien moins encore. Mais catholique biblique, à moitié réformé, animé de l'esprit nouveau, lequel délaissait paisiblement le culte des saints, les indulgences, la confession auriculaire, le carême, et posait pour règle de foi la parole sainte, oui, certes, il le fut, au moins dans ses dernières années, et c'est ce qui explique pourquoi il répète avec une assurance non feinte que l'impression de la Bible n'est pas un acte hérétique. Aux savants auteurs de *la France protestante* disant de lui : « Sa révolte se bornait à favoriser le schisme, en prêtant ses presses à la publication d'ouvrages mal sentant de la foi », Dolet aurait pu répondre avec une parfaite loyauté : La révolte, l'hérésie, sont, d'une part, en ceux qui annulent la parole divine par leurs traditions, et, d'autre part, en ceux qui déchirent outrageusement l'Église de Jésus-Christ. — La rébellion de Dolet et de ses pareils n'était donc qu'une demi-révolte, puisqu'elle excluait

toute idée de schisme. Cette assertion va se justifier comme d'elle-même[1].

M. Th. Dufour pense avoir retrouvé le Nouveau Testament français imprimé par Dolet, dont on croyait tous les exemplaires détruits, et auquel M. Christie assigne, sans raison suffisante, la date de 1542. Il a pour titre : *Le nouveau testament, c'est-à dire, la nouvelle alliance de nostre Seigneur et seul Sauveur Jésus Christ, translaté de Grec en Françoys. M. D. XXXIX.* In-8° en lettres romaines, sans lieu, ni nom, ni marque. A la page 634, on lit : « Fin du Nouveau Testament translaté par Belisem de Belimakom, etc. » (*Biblioth. Sainte-Geneviève*, A 824, Réserve). « Ce volume n'est certainement

1. Nous avons sous les yeux l'*Exposition de l'Évangile de nostre Seigneur Jésus-Christ selon S. Matthieu. Translatée de latin en françoys et nouvellement imprimée*, 1540. Petit in-8° gothique de 613 pages numérotées, sans lieu, ni nom d'imprimeur, ni aucune marque. Le premier cahier se compose du titre et de 6 pages non numérotées contenant une « Table ou répertoyre des plus communs lieux contenuz en ce présent livre, ordonné selon l'ordre alphabétique ». Au verso de la page 613 on lit : « Achevé de imprimer le 5 jour du moys de juing 1540 » (*Biblioth. Mazarine*, t. 896). M. Christie, qui n'a point vu l'ouvrage, ajoute au titre, sur l'autorité du n° 14 du *Catalogue des livres de MM...* (lisez : M. M*** [aréchal]), Paris, Techener, 1850, les mots : « A Lyon, chés Estienne Dolet. » De son côté, M. Th. Dufour (*Le catéch. fr. de Calvin*, p. CCLXXV), qui n'a point non plus rencontré l'*Exposition de l'Évangile selon S. Matthieu*, la range parmi les « impressions génevoises, en s'appuyant sur les registres du Conseil de Genève, où l'on voit que l'autorisation d'imprimer ce livre, demandée le 5 mars 1540 par Jean Michel, lui fut accordée le 12.

L'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine est-il bien l'un de ceux de Jean Michel ? — Le parfait accord des dates serait une preuve insuffisante ; mais elle est confirmée par deux autres : 1° Les deux premiers mots du titre sont encadrés dans un rectangle imité de celui de la Bible in-f° d'Olivetan, mais plus orné. Une banderolle placée au-dessous de ce rectangle, engagée dans des hachures et surmontée de feuilles reproduites sous le rectangle, porte la légende : « Jeh. 5. Cerchez (dit Christ) les escritures. » Or rectangle, banderolle et légende, empruntés aux impressions de Jean Gérard de Genève, se trouvent déjà en tête du Nouveau Testament gothique de Genève 1538, qui porte la marque de Jean Michel : un cœur couronné, et en tête de *la première partie de l'union de plusieurs passages de l'escripture saincte*, d'Herman Bodium, 1539, imprimée avec les caractères gothiques de Jean Michel. — 2° Le caractère employé pour le titre est absolument identique à celui d'un autre ouvrage de 1540, que

pas d'origine génevoise, et nous croyons, dit M. Dufour [1], pouvoir l'attribuer aux presses d'Estienne Dolet. » Belisem de Belimakom est, on le sait, le pseudonyme d'un parent et d'un ami intime de Calvin, Pierre Robert, dit Olivetan, qui a le premier traduit la Bible en français sur les originaux (1535). Le Nouveau Testament avait été revu par lui dès 1536, et ensuite par les « prédicants génevois », à chaque nouvelle édition. Celle de 1539 a aussi été retouchée par les mêmes ministres en l'absence de Calvin, alors à Strasbourg, et contient la célèbre préface du réformateur : « A tous amateurs de Jésus-Christ et de son Évangile » ; c'est donc un livre hérétique au premier chef, et, si l'hypothèse de M. Th. Dufour est fondée [2],

nous allons décrire à l'instant, et qui porte les trois fleurs de lis de Jean Michel, ainsi que sa marque du cœur couronné, telle qu'elle est décrite par M. Dufour, p. CLIV. — D'où nous concluons que l'ouvrage doit être restitué à Jean Michel, et que, nul ne l'attribuant à Dolet, sauf le catalogue mentionné plus haut, l'auteur de celui-ci a très probablement fait au titre une addition erronée.

L'*Exposition sur la première épître de S. Jean, divisée en sermons,* que M. Christie classe parmi les impressions de 1542, en l'attribuant à Dolet, n'appartient pas davantage à l'imprimeur lyonnais. Voici la description de l'ouvrage qui a aussi échappé aux savantes recherches de M. Th. Dufour : *Exposition sur la première épistre de S. Jehan apostre, divisée par sermons tresutiles à tous amateurs de vraye et chrestienne prédication Avec la table démonstrant les sentences et motz notables.* (Ici les trois fleurs de lis, posées 2 et 1, par lesquelles Jean Michel remplaçait parfois l'écusson génevois sur les exemplaires destinés à la France.) *Translatée de latin en françoys et nouvellement imprimée,* 1540. Petit in-8° gothique de 366 pages numérotées, plus, à la fin, 10 pages non numérotées contenant une « Table et répertoire de sentences et motz plus notables contenuz en ce présent livre et nombre des pages. » Sur la dixième, dans un cadre rectangulaire, figure un écusson portant un cœur surmonté d'une couronne, et sur la banderolle qui entoure l'écusson, la légende : *Cor contritum et humiliatum Deus non despiciet.* Ps. 50 (*Biblioth. Mazarine,* t. 911). — Les docteurs de Sorbonne se sont donc trompés en mettant sur le compte de Dolet cet ouvrage, sorti, comme le précédent, des presses de Jean Michel, et voilà deux ouvrages à supprimer de la liste dressée par M. Christie, et aux extraits desquels il nous faut renoncer, quelque piquants qu'ils soient.

1. *Le catéch. fr. de Calvin,* p. CXXII.

2. Le caractère, singulièrement maigre, n'a aucune ressemblance avec celui des nombreuses impressions de Dolet que nous avons vues. Les lettres ornées, fort noires, sont bien inférieures à celles des *Prières et oraisons* de 1542 et des

Dolet aurait commencé ses impressions bibliques par celle de ce Nouveau Testament. — Quoi qu'il en soit, pour des raisons que l'on verra tout à l'heure, nous ne saurions douter un instant que le Nouveau Testament imprimé par Dolet ait été celui d'Olivetan.

L'impression de l'ouvrage suivant n'était pas moins dangereuse : *Psalmes du royal prophète David. Fidèlement traduicts de latin en françoys. Auxquels est adjouxté son argument et sommaire à chacun particulièrement. Chés Estienne Dolet à Lyon*, 1542. In-16 ou in-32, en lettres romaines (*British Museum*). Dolet a joint aux psaumes, « les cantiques lesquels on chante journellement aux églises », le *Benedicite*, le *Confiteor*, le *Magnificat*, le *Benedictus*, le *Nunc dimittis*, le *Te Deum*, etc. Il a fait suivre le tout d'un « opuscule de saint Athanase sur les psalmes de David. C'est assavoir comme on les peut accommoder aux affaires humaines. Opuscule premièrement traduit de grec en latin par Politien, et de latin en françoys par Estienne Dolet ». A la fin : « Tel est le style du royal prophète David, le tout à l'utilité des hommes. » — Voici l'épitre liminaire :

Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut.

Si gens envieux de leur plaisir mondain et addonnés à leur volupté, cherchent les lieux (comme courts de roys et princes, nopces, festins et telles assemblées) où coustumièrement y a ample musique et jeux de touts instruments ; et si font ce pour ung comble de délectation et resjouissance, je ne sçay chose sous le ciel, où ung noble et chrestien esprit puisse trouver plus parfaicte musicque, qu'aux divins Psalmes de David. Mais qu'entends-je par ceste musicque? Ce qui s'ensuict. Si (quant au plaisir humain) tu te délectes d'une subtilité d'invention, d'une diversité d'arguments, d'une véhémence ou doulceur de propos, je te puis asseurer qu'en touts les poètes grecs ou latins, ou vulgaires, tu ne trouveras une telle perfection de poésie (interprète-la, si tu veulx, musicque) qu'en

Évangiles et Épistres des cinquante et deux dimenches de la même date. La vignette qui encadre le titre pourrait faciliter la découverte de l'origine du livre.

ces Psalmes de David. Est-ce en cas de descriptions dés faicts mondains? est-ce en cas de requestes d'ayde? en cas de bonne fortune, d'infortune, de repentence, d'humilité, d'es dejouissance, remercyment, d'exaltation? Je te dy de rechef, qu'en tous ces points tu ne trouveras poète ou autheur plus riche et divin que David.

Et si maintenant nous voulons parler de la vraye divinité de luy, elle est telle, que luy seul est le seul fondement de la saincte escripture. Car en luy tu recongnoistras toute l'histoire de la vie de JÉSUS Christ, tant bien par ses dicts et prophéties préfigurée qu'aulcun painctre ne la sçauroit mieux désigner[1]. Voilà quant à la singularité de ceste ouvrage. Lequel pour plus enrichir (quant à l'impression et aussi quant à ton utilité et commodité) j'ay prémis à chasque Psalme ung sommaire de tout le sens qui y est contenu. Et à la fin de l'œuvre ay adjouxté ung petit traité de S. Athanase, par moy nouvellement traduict en françoys. En iceluy tu congnoistras quelz Psalmes se peuvent usurper (employer) en prospérité ou adversité. Qui te sera une merveilleuse consolation en tes affaires, et bonne adresse pour plus utilement user des divines narrations de ce prophète, qui ne délaisse rien en ses escripts de tout ce qui peult advenir à l'homme, et exprime au doigt le bien et le mal, dont à l'ung est propre et convenable réjouissance et lyesse, à l'aultre, tristesse et repentence. Par ainsi pour mieulx et plus amplement enrichir le tout, je t'ay traduict cest opuscule de sainct Athanase, et te l'ay mis après les Psalmes. Prends en gré mon petit labeur, lecteur débonnaire, et de tout rends louenge et grâces à Dieu, auquel soit honneur et gloire éternellement.

Le texte donné par Dolet est celui de la Bible d'Olivetan (1535), sauf de légères variantes que nous mettons entre parenthèses et en caractères italiques. Olivetan : « Ne se pourront maintenir les méchants en jugement ni les pécheurs au concil (Dolet : *en l'assemblée*) des justes (Ps. I). Car tu n'es pas un Dieu qui veut (*veuille*) méchanceté, (*aussi*) le mauvais n'habite point avec toi. Les fols n'assisteront pas devant tes yeux, tu as

1. Dolet ne fait que résumer ici l'épître dédicatoire des *Trente Psalmes* de son ami Marot, qui parurent au commencement de 1542 avec un permis d'imprimer du 30 novembre précédent. Les deux ouvrages ont dû être imprimés presque en même temps et publiés à peu d'intervalle; car Calvin écrivait à Farel en décembre 1541 : « Une heureuse nouvelle de Lyon, c'est que Dolet imprime en ce moment le Psautier, et commencera bientôt la Bible; il suit le texte d'Olivetan. » (*Opera Calvini*, XI, 357.)

haï (*tu hais*) tous ceux qui font iniquité. Tu détruiras ceux qui parlent (*disent*) mensonge... Tu as en horreur l'homme meurtrier et trompeur (*le meurtrier et le trompeur*);... à cause de mes aguetteurs (*de ceux qui guettent après moi*);... car ils sont rebelles contre toi (*ils te sont rebelles*)... Tu béniras le juste, l'environnant (*et l'environneras*) de bonne volonté comme d'un pavois (Ps. V). Que par (*d'*) aventure cestui ne ravisse mon âme comme le lion (ne ravisse (*comme un lion*) *mon âme*). Que l'ennemi (*mon ennemi*) poursuive mon âme et l'atteinde (l'*atteigne*). Dresse-toi... et me exerce jugement (*te mets en avant pour me faire raison*) comme tu as promis... Et la congrégation des peuples te environnera (*Lors l'assemblée des peuples t'environnera*)... Juge-moi selon ma justice et selon mon innocence [qui est] en moi (*selon la justice et selon l'innocence qui est en moi*)... Car Dieu qui est juste éprouve (Dieu *est juste*, éprouve)... (*Or*) voici,... il a conçu affliction (*maltalent*) et enfantera mensonge... Son labeur retournera sus son chef, et son outrage descendra sur sa tête (*Son maltalent lui retournera sur la tête et son outrage lui retombera sur le sommet*). » (Ps. VII).

En présence de ces corrections purement littéraires et rentrant dans la compétence de Dolet, nous nous sommes demandé s'il n'aurait pas été tenté de marcher sur les traces de Robert Estienne et d'Érasme, en revisant le texte qu'il imprimait. Une autre correction, conforme à l'hébreu qu'ignorait l'éditeur, contredisait cette hypothèse au moins sur un point; car cette correction, c'est-à-dire la substitution d'*Éternel* à *Seigneur*, est l'œuvre d'Olivetan lui-même [1], lequel a réparé, dans *les Psalmes de David. Translatez d'Ebrieu en françoys. Genève* [Jean Gerard] *M. D. XXXVII.* Petit in-8° (*Biblioth. de Genève*), la faute qu'il avait commise dans sa Bible, où il traduit *Jahveh* tantôt par le Seigneur et tantôt par l'Éternel. Il restait donc à constater si les autres corrections avaient ou non la même ori-

1. Voy. la *Rev. de théologie*, 3e série, V, 305.

gine, c'est-à-dire à comparer le texte de Dolet (*British Museum*), non seulement avec le Psautier revisé par Olivetan, 1537 (*Biblioth. de Genève*), mais encore avec *les Psalmes de David, translatez d'Ébrieu en langue françoyse* (sans lieu), *M. D. XXXIX*. Petit in-8° (*M. Huth*). Or les trois copies des psaumes V et VII que nous avons reçues avec reconnaissance du *British Museum*, de M. Ph. Plan de la bibliothèque génevoise, et de M. Ellis, libraire à Londres, avec l'autorisation de M. Huth, contiennent exactement le même texte; de sorte que les *Psalmes du royal prophète David*, soi-disant *fidèlement traduicts de latin en françoys*, sont la reproduction presque pure et simple des *Psalmes de David translatez d'Ébrieu*, 1537 et 1539, dont Dolet a changé le titre, et auxquels il a joint des sommaires et les cantiques de l'Église, afin de ne pas éveiller les susceptibilités de la Sorbonne, qui paraît, en effet, s'être laissé induire en erreur, puisqu'elle a condamné les *Psalmes translatés de l'hébreu* et non ceux de Dolet [1].

Abordons l'examen d'un second ouvrage : *Les prières et oraisons de la Bible, faictes par les sainctz pères et par les hommes et femmes illustres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament* (Ici la doloire, avec les mots : *Scabra dolo*, sur le tranchant). *Chés Estienne Dolet à Lyon*, 1542. *Avec privileige du Roy*. In-16, en lettres rondes, de 283 pages numérotées, sans marque à la fin (*M. Gaiffe*). L'opuscule, dont M. Christie n'a pas vu d'exemplaire, contient les prières de la Bible divisées en six catégories, dans l'une desquelles figure un morceau non biblique, savoir « les bénédictions et louanges de Saint Ambroise et de Saint Augustin ». L'auteur du recueil ne s'est pas borné à extraire ces prières d'une version française; il a fait œuvre de correcteur, si ce n'est de traducteur, suivant tantôt le texte de Lefèvre, tantôt celui d'Olivetan, voire même de l'Olivetan revisé de la *Bible à l'épée* de 1540 [2], et les modifiant tous deux à l'aide de l'hébreu ou d'une

1. D'Argentré, *Collectio judiciorum*, etc., II, 1re part., 134, 176.

2. Les auteurs de cette première revision génevoise comprenant toute la

version latine faite sur l'hébreu. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer entre elles, et avec la traduction d'Olivetan qu'on vient de voir, les trois versions suivantes du commencement du psaume V :

B. de Lefevre, 1534.	Prières et oraisons, 1542.	B. de l'Épée, 1540.
Seigneur, reçois mes paroles en tes oreilles, entends ma clameur. Mon roi et mon Dieu, entends à la voix de mon oraison.	Seigneur Dieu, reçois mes paroles en tes oreilles, entends ma méditation. Entends la voix de ma clameur, mon roi et mon Dieu; car je te ferai oraison.	Seigneur, prête l'oreille à mes paroles, entends à ma méditation. Entends à la voix de mon cri, mon roi et mon Dieu; car je te supplierai.
Car, Seigneur, je ferai à toi oraison ; tu exauceras ma voix au matin.	Seigneur, tu exauceras du matin ma voix, je te la disposerai au matin et y regarderai.	Seigneur, tu as exaucé ma voix, au matin ; car du matin je me préparerai vers toi et y regarderai.
Au matin j'assisterai devant toi et y regarderai; car tu es Dieu qui ne veux point iniquité. Et aussi n'habitera point auprès de toi de malicieux, et ne demeureront point les injustes devant tes yeux.	Pour ce que tu n'es point le Dieu qui veuilles impiété, le malin n'habitera point auprès de toi. Les insipients n'assisteront pas devant tes yeux, tu as haï tous ceux qui font iniquité.	Car tu n'es pas un Dieu qui veuille méchanceté, le mauvais n'habite point avec toi. Les fols n'assisteront pas devant tes yeux, tu as haï tous ceux qui font iniquité.
Tu as haï tous ceux qui font iniquité, tu détruiras tous ceux qui parlent mensonge. Le Seigneur aura en abomination l'homme meurtrier et plein de déception.	Tu perdras ceux qui parlent mensonge; le Seigneur aura pour abominable l'homme menteur et décepteur.	Tu détruiras ceux qui parlent mensonge; le Seigneur a en horreur l'homme meurtrier et trompeur.

Bible et antérieure au retour de Calvin à Genève, ont laissé partout *le Seigneur* dans les psaumes, et n'acceptent presque aucune des corrections qu'Olivetan avait faites aux psaumes, aux livres de Salomon, etc. Le titre manque à l'exemplaire qu'en possède la *Société bibliq. prot. de Paris.*

Mais moi, par la grandeur de ta miséricorde, j'entrerai en ta maison, 'adorerai en ton saint temple en ta crainte.	Mais mo ,selon la multitude de ta miséricorde, j'entrerai en ta maison j'adorerai au temple de ta sainteté en ta crainte.	Mais moi pour l'abondance de ta bénignité, je viendrai en ta maison, j'adorerai en ton saint temple en la crainte de toi.

Quel est ce reviseur à la fois élégant et indépendant, qui puise à droite et à gauche, ailleurs encore, et affectionne les mots d'origine latine : confidence pour confiance, insipient pour fol, exercite pour ost, blandir pour flatter, clameur pour cri, rectitude pour droiture, conculquer, suspiration, recordation, dilection? — Nous l'ignorons; mais ce ne peut être Dolet. Si celui-ci eût été l'auteur de l'opuscule, il aurait tenu un tout autre langage dans l'épître liminaire. En outre le reviseur semble n'avoir pas connu les psaumes revus par Olivetan, et les sommaires que Dolet a mis aux *Psalmes... fidèlement traduits du latin* diffèrent totalement de ceux des *Prières et oraisons* [1], dans lesquels s'accuse nettement la tendance réformatrice et paulinienne du livre :

« Quand en nous ne trouvons seuls mérites, ni quelque propre justice, mais en toutes choses despérées, et qu'avons recordation que du commencement du monde Dieu a fait toutes choses merveilleuses en ses saints, et que jamais ne délaisse ceux qui l'appellent, ainsi pouvons-nous prier. » (Ps. CXLIII.)

1. *Psalmes du royal prophète.*	*Prières et oraisons.*
V	V
« C'est la prière de celuy qui est vexé de crimineux adversaires. Lequel pour ce qu'il sçait bien que Dieu ne les peult aymer, reprend courage qu'il sera puissamment tiré hors du péril, et rendra grâces à Dieu, son préservateur, en l'Église des saincts. Après il prie le Seigneur qu'il le conduyse et addresse si bien, qu'il ne soyt surprins de leurs malicieuses finesses, ains qu'il les jecte au bas, affin de donner joye aux fidèles. »	« Affin que soyons délivrés des hommes sans piété, et aussi que tous les bons soyent environnés d'éternelle protection.

« Afin que nous, enluminés de la grâce de Dieu, nous connaissions en cette terre la voie par laquelle on va à Dieu, laquelle est confidence en lui et charité envers le prochain; afin aussi que nous connaissions son salut, c'est-à-dire Christ, lequel est fait notre justice, afin que par toute la terre son nom soit glorifié. » (Ps. LXVII.)

« Afin que Dieu... nous garde des doctrines et traditions des hommes. » (Ps. CXIX.)

« Contre l'Antechrist persécutant et mettant à mort les saints de Dieu, et profanant les mystères de la parole de Dieu. » (Ps. LXXIX.)

« Afin que nous soyons délivrés des hommes de sang, lesquels s'efforcent de nous tirer arrière de la voie de Dieu par force et par tromperies, lesquels rendent peine d'éteindre la parole de Dieu. » (Ps. CIV.)

La doctrine de ces sommaires ne reparaît qu'adoucie, mais toutefois acceptée, dans la préface :

Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut,

Telle est l'opinion de tous rhétoriciens, que une des principales parties de l'art oratoire consiste en imitation. Et non seulement leur opinion est vraie, quant à cette part; mais il faut tenir assurément qu'en toutes choses bonnes et louables, imitation a le premier lieu. Car imitation n'est qu'un exemple des choses parfaites et émerveillables en leur genre, soit art mécanique, ou de plus spirituelle et ingénieuse vacation. Je dis ceci pour conclure à la fin que, si imitation est tant bien reçue ès faits et exercitations humaines, elle ne peut être que bonne (oui nécessaire) ès méditations et actions divines. C'est à savoir quand nous voulons avoir affaire avec Dieu, ou pour impétrer quelque bien, ou pour nous défendre et préserver d'aucun mal. En tels arguments nous ne pouvons imiter requêtes plus convenables que les oraisons des saints pères, comme oraisons parfaites en toute dévotion et affection céleste, sans qu'il y ait aucun babil superflu ou infect d'hypocrisie. Qui est chose totalement contraire aux commandements de Dieu et à la purité (*sic*) de cœur, que l'Éternel requiert en nos prières. Voire telle qu'en une simple parole devons demander ce qui nous est nécessaire, plus par foi et confiance que par marmotement et remuement de lèvres, comme font aucuns ignorants et remplis d'erreurs.

Tu pourras donc user de telles prières en tes affaires, non sans grande consolation d'esprit. Et pour telles fins les ai imprimées, lecteur débonnaire, pourchassant ton utilité de tout mon petit pouvoir. Louange et gloire en soit à Dieu, auteur de tout bien.

L'ouvrage suivant de Lefèvre d'Étaples que M. Christie s'est borné à décrire bibliographiquement, n'est pas moins important : *Les épistres et évangiles des cinquante et deux dimenches de l'An, avecques briefves et très utiles expositions d'ycelles* (Ici, dans un médaillon circulaire, le Christ tenant la croix, avec cette devise en exergue : *Si quis sitit veniat ad me et bibat. Ioan.* 7). *A Lyon chés Etienne Dolet*, 1542. *Avec privileige du roy*. In-16, lettres romaines, de 655 pages numérotées[1]. Sur la 656e, la doloire avec les mots : *Scabra dolo*, sur le tranchant. *Dolet préservemoy ô Seigneur, des calumnies des hommes (M. Gaiffe)*. L'épître liminaire, la plus remarquable de celles que nous avons réussi à nous procurer, montre le savant typographe plein de zèle et d'ardeur pour l'œuvre évangélique à laquelle il travaille, tout en prétendant demeurer fidèle à l'ancienne Église :

Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut.

Je serois digne de grand'mocquerie et repréhension, si veu la promesse que je t'ay faite de remettre en lumière tout ce que je voirray estre commode pour l'instruction chrestienne et édification de nostre foy, je me lassois dès le commencement, sans mettre en plein effect ma promesse dessusdicte.

Pour ne tomber on vitupère, et pour mettre en exécution ma bonne voulunté quant à cela, après touts les ouvrages que desja j'ay imprimés

1. L'édition de Dolet est plus complète que l'édition gothique petit in-8° de CCLXXX feuillets, sans date, ni lieu, ni nom, ni marque (*M. Gaiffe*); elle a en plus les sermons de la nativité de Notre-Dame, de la Toussaint, sur le commun des saints, d'un apôtre ou évangéliste, d'un martyr, d'un confesseur, et de la dédicace. Ces pièces sont précisément les plus hardies de l'ouvrage ; en outre les pièces communes aux deux recueils sont plus développées dans l'édition de Dolet que dans l'autre, et attestent l'existence d'une édition intermédiaire.

pleins de bonne doctrine, je te produys à présent cestuy ci, non moindre certainement que les aultres, mais plein de telle doulceur que tu ne pourrois lire chose plus récréatifve. Après cecy, dedans troys ou quatre moys je ne fauldray (Dieu aydant) de te rendre parfaicte la Bible en petite forme et en grand'forme dedans huict. Le tout si accomply, que tu auras occasion de contentement, et désormais ne tiendra qu'à toy, si tu n'as continuellement la parolle de Dieu devant les yeulx. Laquelle tu doibs recepvoir en toute révérence, comme la vraye nourriture de ton âme. A Dieu, lecteur. De Lyon ce 3 de mai 1542.

Dolet semble n'avoir pas tenu sa promesse : on ne connaît aucune Bible imprimée par lui, et il n'y en a pas trace dans les catalogues des livres prohibés. Cependant il ne se serait sans doute pas engagé à publier en juillet ou en août la Bible de petit format, si celle-ci n'avait été sous presse déjà plus ou moins avancée au commencement de mai; car, même de nos jours, les plus grands établissements typographiques n'imprimeraient un ouvrage semblable en trois ou quatre mois que dans des cas d'urgente nécessité. Son arrestation, survenue précisément à la fin de juillet ou dans les premiers jours d'août, a dû interrompre le travail qu'on n'aura jamais repris, et les feuilles tirées auront été détruites comme inutiles et trop compromettantes.

Voyons maintenant ce que Dolet appelait « bonne doctrine.., pleine de douceur » :

« L'homme ne vit point de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Les saintes Écritures sont donc le vrai pain de doctrine et la vraie pâture de l'âme » (p. 16).

« Quiconque attend le vrai salut par ses œuvres, ou par créature quelconque autre que par Jésus-Christ seul, il dit : *Anathema Jesu*, parole exécrable de lui et n'a point le saint esprit » (p. 458).

Après avoir exalté Marie, Lefèvre s'élève ainsi contre le culte qui lui est rendu :

« Ni à elle, ni à nous jamais chose du monde ne profite, si-

non en nouveauté d'esprit être né en Dieu spirituellement par Jésus-Christ, lequel a fait et préparé sa mère telle qu'il lui a plu. Car il est manifeste qu'elle ne s'est pas sanctifiée et faite toute belle ; mais Dieu, pour son plaisir, l'a choisie, l'a produite et faite telle que son plaisir a été. Parquoi tout le bien, tout l'honneur, toute la grâce, vertu et sainteté d'elle, doit être à son fils, son facteur et son père, du tout attribuée, donnée et réferée. Et qui autrement fait, il blasphème, et, comme mal connaissant et ingrat, déplaît à la mère et à l'enfant, commettant prodigieuse rapine, pourtant qu'il attribue l'honneur du créateur à la créature. Laquelle chose, hélas ! en trop de lieux on permet, partie par une puérile, féminine et superstitieuse dévotion, ou, pour mieux dire, satanique illusion. Partie aussi par insatiable avarice et malheureuse cupidité de profit temporel qui en provient » (p. 607).

L'*Exhortation à la lecture des sainctes lettres* contient aussi une préface dont nous empruntons le résumé à *la France protestante* : « Dans cette épître au lecteur chrétien, Dolet dit ne pas ignorer les plaintes que font contre lui *aulcuns envieux et abuseurs de peuple*, parce qu'il met en lumière des ouvrages de la *saincte Escripture composez ou traduitz en langue françoyse*, et que c'est pour leur remontrer leur tort qu'il leur a bien voulu *produyre ce petit opuscule.* » — Nous n'avons vu de l'*Exhortation* qu'un exemplaire imprimé à Lyon par Balthazard Arnoullet, 1544 (non 1554, date adoptée par M. Christie d'après Duverdier), in-8° ou in-16, lettres rondes, de 48 feuillets numérotés (*M. Gaiffe*). Les deux passages suivants indiquent clairement l'esprit de la portée de l'ouvrage : « Où sont ceux ayant charge d'âmes qui preschent purement l'Évangile? De quoi sont maintenant les prosnes... et prédications du long de l'année par les villes et les villages? Tous cherchent ce qui fait à leur profit, et non ce qui appartient à Christ » (f° 16). — « Je ne voudrois semer ou adhérer à aucune secte contraire à l'Église catholique, en laquelle je veux et entens vivre et mourir congnoissant que hors icelle on ne peut avoir salut. Mais si

pour quelque cause, Dieu a permis qu'on soit demeuré quelque temps en aveuglement, faut-il que cela soit perpétuel? » (f° 14).

C'est dans cette voie moyenne des Lefèvre et des Érasme que s'est tenu Dolet. Il n'imprime rien de Luther, de Farel, de Lambert d'Avignon, de Zwingle, de Calvin[1], ni aucun des pamphlets neuchâtelois qui répétaient sous toutes les formes : *Delenda est Roma*. L'emportement, les invectives dont il était coutumier dans ses luttes contre les Toulousains, contre les obscurantistes, contre Érasme et Scaliger, ont fait place au ton calme et digne des préfaces qu'on vient de lire, lesquelles ne contiennent guère que l'affirmation paisible et sereine du droit et du devoir qu'ont les âmes de se nourrir de l'Écriture sainte. Cet esprit hardi, aventureux et turbulent, devient timide en abordant la question religieuse qu'il n'a pas étudiée à fond; il embrasse, avec l'ardeur extrême qu'il mettait à toutes choses, non la Réforme absolument émancipée telle que la voulait Servet, non pas même celle de Luther et de Calvin, qui conserve le dogme de la Trinité, mais une demi-réforme, anodine et illogique, qui ne pouvait aboutir. Enfin, et c'est une preuve non douteuse de son aversion pour le schisme, il ne fréquentait pas les conventicules secrets des adversaires de la Papauté. On l'accusa, il est vrai, de préférer le sermon à la messe, mais le sermon catholique, et non le prêche. S'il avait suivi celui-ci, ses ennemis n'auraient certainement pas négligé ce chef d'accusation, et son *Procès* nous l'eût appris.

Dès 1519, l'inquisiteur Levin se rendait à Lyon, porteur de lettres royales, pour y poursuivre certains « marraus et hérétiques[2]. » Vers 1523, Pierre Verrier, Jean Vaugris et le futur martyr Antoine du Blet, y répandaient les doctrines évan-

1. Sauf la préface du Nouveau Testament d'Olivetan.

2. Clément de Faye, *L'Égl. de Lyon*. Paris, 1857, in 12, p. 82.

géliques, prêchées ouvertement l'année suivante par Maigret, Papillon, Michel d'Arande, aumônier de Marguerite, durant le séjour qu'y fit la princesse. Non contents des anathèmes prononcés dans le concile provincial tenu à Lyon en 1528, les persécuteurs obtinrent du roi un arrêt (2 septembre 1529) contre « la secte luthérienne pullulant dans la ville depuis cinq ans » et contre les assemblées illicites des hérétiques, lesquels avaient l'audace de refuser de payer les dîmes au clergé. Ajoutons que beaucoup d'ouvriers typographes étaient venus de l'Allemagne réformée, si bien que presque tout ce qui touchait à la typographie lyonnaise, libraires, imprimeurs, correcteurs, compositeurs, fondeurs, pressiers, sentait l'hérésie[1]. Les « quelques orfèvres fidèles » mentionnés par Crespin comme auditeurs d'Alexandre Canus, arrêté à Lyon et brûlé vif à Paris sur la place Maubert en 1534, n'étaient autres sans doute que des fondeurs de caractères. Dolet ne put se soustraire à l'influence de ce milieu, et particulièrement à celle du Wurtembergeois Gryphius, son patron, dont les sentiments nous sont révélés par la lettre qu'il adressait à Farel, le 21 décembre 1530, et dont voici le sommaire[2] :

« Je vois avec plaisir que votre sollicitude pour votre troupeau ne vous empêche pas de porter des regards vigilants sur tout ce qui intéresse la république chrétienne et de pousser d'innombrables ouvriers dans la moisson du Seigneur. Le présent porteur [Antoine Marcourt] répond à l'appel chaleureux que vous lui avez adressé. J'ai pu, pendant le séjour de deux ans qu'il a fait chez moi, m'assurer qu'il n'est pas indigne de la chaire de vérité. J'engagerai Robert Estienne à ne plus contrarier vos pieux efforts. En toute occasion vous me trouverez d'ailleurs empressé à vous servir. »

1. M. Christie assure que quatre-vingt-quatre éditions de la Bible et du Nouveau Testament furent imprimées à Lyon dans la première moitié du XVI[e] siècle.

2. Herminjard, *Corresp. des Réformateurs.* — M. Christie parle longuement avec éloge de Gryphius, mais sans dire un mot de cette lettre ni de la religion du célèbre imprimeur.

Une fois entré dans ce courant où le poussaient la passion des lumières et du progrès, la haine de l'intolérance, de la superstition, et le débit rapide assuré aux ouvrages favorables à la Réforme, Dolet voulut se distinguer, peut-être devancer, éclipser ses concurrents, sans se préoccuper suffisamment du danger. Sa conviction religieuse trop peu enracinée ne le préserva point de faiblesse au moment du péril : il se rétracta devant ses juges. Toutefois, à peine gracié, il persévère à imprimer des ouvrages analogues à ceux qui l'avaient fait condamner à mort une première fois. Arrivé au pied de la potence, se rétracta-t-il de nouveau, pour n'être pas brûlé vif? Aucune certitude n'est possible à cet égard ; mais nous penchons pour la négative. Aussi ne nous croyons-nous pas en droit de lui refuser le titre de martyr, que lui décernent MM. Boulmier, Henri Martin, Christie, et que lui dénient les auteurs de *la France protestante*, oubliant peut-être qu'il n'a pas été donné à toutes les victimes du fanatisme de mourir avec l'héroïsme de Berquin, de Caturce, de Canus, de Servet, de Dubourg et de Jordano Bruno. Nous consentirons même à l'appeler « le martyr de la Renaissance », mais en rendant à ce mot son sens primitif et véritable, qui n'impliquait aucune opposition à la Réforme. La Réforme, en effet, est fille de la Renaissance, et elles ne devinrent hostiles que quand les humanistes, se désintéressant de la question religieuse, glissèrent dans le scepticisme ; mais à l'origine, et durant près de trois quarts de siècle, la Renaissance embrassa tout à la fois et au même titre la restauration des lettres sacrées et celle des lettres profanes, témoin les travaux de Laurent Valla, de Reuchlin, de Lefèvre, d'Érasme, de Mélanchthon et de Dolet lui-même, dont le supplice eut pour principale cause, non la publication de ses livres latins, mais le rôle capital qu'il attribuait à la Bible.

O. Douen.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES
DE DEUX AGENTS SECRETS DU CARDINAL DE RICHELIEU
(1628-1629) [1]

C'est dans la correspondance du cardinal de Richelieu (avril-juillet 1629) qu'il faut suivre le progrès des armées royales et la prompte décomposition du parti protestant miné par l'intrigue et la trahison. Privas vient de succomber après une résistance héroïque (30 mai); Alais succombe à son tour; Nîmes n'essaye pas même de résister. On peut prévoir la paix prochaine : « M. de Rohan est maintenant extrêmement estonné; mais dans peu de temps il le sera bien davantage... Il m'envoia hier un conseiller de la Chambre de Castres pour me prier de favoriser la paix; mais il ne chante pas encore comme il faut. Avec le temps il viendra au point auquel l'on le peut désirer. Le reste de l'esté fera voir beaucoup de choses qu'on ne sçauroit penser. » (Lettre à la Reine du 17 juin 1629.)

La lettre du cardinal à M. de Rancé, du 7 juillet suivant, annonce le triomphe définitif : « La paix aura surpris les esprits malins. A la vérité elle est miraculeuse, car elle coupe les racines du mal pour le présent et pour l'avenir. Anduse, Sauve, le Vigan, Ganges, Uzès, Aimargues et Nismes ont desjà obéy et chaque place a donné ses otages pour seureté. Il ne restera plus que le haut Languedoc qui suivra bientost, Dieu aidant. »

Les lettres de deux agents secrets du cardinal nous ont initié aux mystères de la campagne diplomatique qui ne contribua pas moins que les succès militaires à la paix d'Alais. (Voyez les *Lettres du cardinal de Richelieu* dans la collection des documents inédits, t. III, pp. 384-567.)

XIV

Coppie de responce aux lettres du sieur Danchies de Montpellier par son beau-frère du treiziesme juin 1629.

Monsieur, ma dernière a esté du sept du courant, et depuis voilà

1. Voyez les trois derniers numéros du *Bulletin*, p. 256, 305 et 356.

le Roy devant Allez. Ils feront un peu des mauvais. Nos lettres ont porté tel coup que de bonne fortune nous avons eu responce de monsieur Petit, lequel vous remercie du bien procuré à leur pauvre ville. Il a tant fait qu'il a attaqué de près le gouverneur que vous cognoissez accompagné d'autres, et luy ont déclaré qu'ils sont résolus de n'attendre pas un sac et voir violer leurs femmes et leurs filles devant eux.

J'ai receu lettre de nostre beau frère de L. V. qu'ayant entretenu un confident de monsieur de Rohan, me mande que vous pouvez asseurer la Reyne que si le Roy prend Allez à peine de siège, sera devant Auduze que le Roy aura des nouvelles du dict sieur de Rohan. Et peut estre que le d. Sr de L. V. en fera le voiage. Mais je ne sçay comme le Roy et monseigneur le Cardinal pourront jamais escouter rien qui vienne de sa part, eu esgard à sa maudite rebellion. Et puis il y a parmi nous des philosophies morales. Les uns disent qu'il ne peut eschapper au Roy et que cela estant, voilà pour jamais le Roy nostre maistre; les autres que si le Roy lui faict grace, que c'est un vray moyen peut estre qu'avant qu'il fust trois ans quelques grands catholiques factieux pourraient engendrer une guerre civille, et dire que le pis qui leur pust arriver est qu'ils auront du Roy ce que le dict de Rohan en aura avec abolition, lui qui a appelé les Anglais et eu argent d'Espagne, qui a tousjours troublé, et par conséquent ils ne seroient pas si coulpables.

Parmy les maulvais huguenots, il ne s'en dit pas moins, sinon que le dict sieur Cardinal porte le Roy à nous vouloir exterminer. Nous leur répondons, selon ce que nous avez escript de leur ordre, ouy en cas qu'on s'oppiniastre contre le Roy qui est nostre vray maistre; et qu'ils se trompent, que s'ils le congnoissaient bien avec sa bonté, ils parleroient d'une autre façon. Et qui a faict traicter les Rochelois comme ils ont esté que luy? Enfin ils reviennent à nous, sçachant bien que ce que nous disons — nous l'avons de vous et que vous congnoissez le monde, et qu'estant ce que vous estes vous ne voudriez pas dire une chose pour autre.

Au reste nous avions fort bien faict practiquer ce que vous escrivez que les soldats qui partent d'icy en secret — se sont jectez dans les villes, comme à Anduze ou Nismes; au hazard nous battons le chien devant le lion, encore que nous ne sçachions pas quand ils vont. Et quand ils n'iroient point, ils peuvent escrire à leurs compa-

gnons, comme nous avons escrit, qu'il faudroit estrangler les gouverneurs et consuls, parce qu'il n'y a que les soldats pendus, et ils se sauvent; tesmoin Privatz (car on dit que Montbrun n'en mourra pas).

La résolution de la plupart des grandes villes est de tenir tant qu'ils pourront. L'on dit qu'il y a des vivres pour trois ans, notamment Castres et Nismes, et qu'en ce temps-là il arrivera bien des choses. Et allèguent le singe qu'un homme vouloit faire parler à Rome. Nous vous l'avons desjà escript. Monsieur votre cousin vous a mandé qu'après la prinse de St-Ambriois, ceux de Nîmes ont faict trois choses : la première les femmes et autres bouches inutiles dehors la ville; la seconde d'avoir faict le dégast eux-mêmes pour que les trouppes du Roy ne se prévalussent du fourrage; l'autre freschement depuis le siège d'Allez, que le premier qui parleroit de la paix seroit pendu. Voilà d'exécrables et abominables résolutions, et pour bien faire perdre des gens, du temps et argent. Toutesfois la prudence et vigilance de monseigneur le Cardinal pourvoira bien à tout cela. Mais il seroit bien à propos que le Roy se résolust à leur faire ce que je vous ay escript par mes précédentes, vray moyen et infaillible que sans coup faire le Roy en sera le maistre, si ce n'est dans six mois, ce sera dans un an.

Il est bien vray que parmi nos capitaines de la garnison, il se dit que si le Roy se resout de prendre tout ce qui reste des villes par siège, l'un après l'autre, qu'il y en a pour plus de trois ans. Et nous voyons bien cela de la façon qu'on en parle. Si vous estiez dans le païs, vous feriez bien autre chose. Mais puisque vous estes si peu recogneu, songez à vous. Et le Roy et mon dict seigneur le Cardinal font du bien à des personnes peut estre qui ne servent pas comme vous avez servy et nous, depuis le siège de Montpellier, et à vos despens. Jamais homme n'a faict ces follies (pardonnez-moi si je vous le dis) que de manger son bien en espions comme vous. Cela est bon au Roy et à mon dict seigneur. C'est bien faict que de servir le Roy, mais non pas à ses dépens. Vous estes nay à cela.

Au reste, asseurez seulement la Reyne que si le d. de Rohan recherche le Roy pour se jeter aux pieds et à sa miséricorde, qu'il n'y soit jamais receu qu'en luy rendant toutes les villes, car ce seroit à recommencer. Il est vray que je doute fort qui les puisse ramener (au moins toutes). C'est que quelqu'un comme tombant d'une nue, luy

fist sentir que la dicte dame Royne escrivoit au Roy pour luy. Car je vous ay souvent escript qu'il ne pouvoit se sauver que par son moien. Et à ce que j'ay apprins, vostre beau frère le dict à quelqu'un, si le Roy va à Anduze, peut estre si Allez se rend, ils le pourroient bien imiter. Vous sçavez leurs forces. J'attends de vos nouvelles et suis tousjours

Vostre très affectionné serviteur.

XV

Coppie de lettre au sieur Danchies de Montpellier sur le subject du voiage que son beaufrere a faict aux villes du XXIII[e] *juin* 1629.

Monsieur... mes deux dernières sont du dixieme et trezieme du courant; vous avez amplement le succez du voiage que j'ay faict icy depuis ma dite lettre de lacheminement du Roy vers Sévenes; jay lettres de tous costés que je n'ay ozé hazarder; mais succintement je vous diré que sur lapprehention que les villes ont de monsieur de Rohan, mesmes qu'ils se trouveront bridez à cause des quatre villes quil peut rendre au Roy, car Mairiois et Anduze sont les clefs des Sévenes, les Marques qui est à trois lieues de Nîmes, qui seroit leur ruisne, de Milliau, qui empescheroit la communication de Montauban à Castres, tellement quilz se sont résolus sur vos advis de convoquer une assemblée à Usez ou Anduze, afin de descouvrir si ledict de Rohan a resolu de faire ce qu'aviez escrit icy en cas de resoudre entre tous les desputtez des villes, traicter et deputer ce qui a esté faict. J'espere en Dieu que cela portera un grand fruict, car je fus à Anduze, à cause que nostre beaufrere estoit avec ledict de Rohan, qui ma dict que je pouvois asseurer de la paix, pour en asseurer la Roine nostre bonne maistresse.

Monsieur Baillé (le ministre) sur lespouvente que vous lui aviez donné par vos lettres, a bien joué son jeu, car en pleine assemblée il dict à Monsieur de Rohan dressant ses parolles (et en ces termes) : Monsieur il faut que je vous die de la part de tous les deputez des villes, quils avoient eu advis qui estoit le vostre, que sitost que le Roy seroit en ce païs, que vous allies traicter sans les villes, que ce

nestoit pas les promesses que vous aviez tant faict a toutes noz autres assemblées. Monsieur de Rohan fit une harangue et fort persuasive, et leur dit que si les villes ne se resolvoient à la paix, quil y estoit porté, par ce quil falloit quil dist et confessast en pleine assemblee quil ne scavoit pas si les villes auroient eu advis quil desiroit traicter sans eux; mais que la verité estoit quil avoient eu advis de bon lieu, et depuis mesme que le Roy estoit devant Privast, quil prinst garde a luy, et que toutes les villes alloient traicter sans luy, mesme quil se gardast bien d'aller en aucunes villes et quon le vouloit attrapper, tellement que voiant le passé descouvert de part et d'autre, ledict Baillé (ministre) dict : Messieurs pour nous oster tous hors de la deffiance de part et d'autre, et que peut estre le grand Dieu qui ne nous veut pas perdre s'est servi de ces moïens, pour nous resoudre à recognoistre lobeissance que nous devons à un si bon Roy. Puisque Dieu nous a icy assemblez, il faut qu'il preside en noz cœurs et qu'il nous face sentir le chastiment qui nous attend, a la façon de Privast; et prions le tous ensemble de nous bien inspirer. Là dessus toute l'assemblée se mit à genoux, et ledict ministre fit une priere qui esmeut tellement l'assemblée, qui commencèrent doppiner a la paix et depputer vers le Roy. Ce qui fut faict; voila le fruict que vos lettres ont apporté.

Il y eut le depputté d'Usez qui dit : Messieurs a qui nous adresserons nous, car de sadresser au Roy il nous renvoira a monsieur le Cardinal qui nous est du tout contraire. Le sieur ministre dict quil feroit voir lettre que cestoit un seigneur plain de douceur, de foy, de parolle, et quil parloit bien asseuré, et de bon lieu, puisqu'un homme de qualité de la religion qui est a luy en a donné les asseurances. Il y eut le depputé de Castres qui seconda le dict ministre et dit que cela estoit vray, et que la plus grande part de l'assemblée le cognissent bien, et la dessus vous fustes nommé ; le cappitaine Bazen (qui y estoit) dit quil le vit a la Rochelle, et quil luy conta des merveilles dudict sieur Cardinal, et comme il avoit bien faict observer tout ce que le Roy avoit promis a la dicte ville de la Rochelle. Qu'il se falloit resoudre, tellement qu'avant que sortir de là il fut resolu les depputavers le Roy, et avant que je repartisse led. ministre me dit : allez seullement et escrivez a Monsr Danchies qu'avant la St Jean il verra le Roy estre nostre maistre, et quil se pourra vanter quil en sera la cause, car ses lettres ont porté coup de tous costez, et quun

jour il pourra dire au Roy le service quil luy a rendu et moi apres quil l'avoit deservy a la Rochelle. Led. ministre désireroit bien que vous fussiez avec le Roy et auprès de mondict seigneur le Cardinal, pour y présenter les depputez. Ilz auront toute confiance en vous; mais je luy ay dict que jestois bien asseuré que le Roy vous avoit despesché vers la Royne sa Mere.

L'on n'a pas depputté un seul homme factieux ny mutin, tous gens paisibles et qui feront fruict sans doute.

J'eu l'honneur de saluer mondict s^r de Rohan. Il me demanda si vous estiez avec le Roy; je luy dis que vous estiez a vostre cartier chez la Royne mere; il me dist quil vous avoit de lobligation et tout les corps des Esglizes. Là dessus il se tourna vers nostre beaufrere et luy dict : ses advis seront cause de la paix et souvenez vous en.

Je prins congé de luy, et puis m'en allé encores dire adieu audict ministre, et luy dicts si je vous pouvois escrire hardiment que nous aurions la paix; il me dit quil estoit infaillible suivant les résolutions prinses a l'assemblée.

Comme j'ai esté de retour icy, j'ay bien eu du remerciement pour vous de ceux des réfugiez desd. villes qui avoient eu nouvelles desia de lad. assemblée, et que vos lettres estoient envoiées a propos, que tout le corps vous avoit une estroite obligation du grand fruict que nous apportera la paix, qu'on leur escrivoit qu'elle estoit infaillible, et quilz confessent que si lon neust prins ce biays à cause de vos lettres, quil ny eust point eu d'assemblée, car les Consulatz des villes la resolurent pour voir et descouvrir ce qui estoit dud. de Rohan; et le succez en est bon puisque s'estans tous descouvertz les uns des autres, la jalousie ou pour mieux dire la deffiance les a tous portez a bien faire et a la paix.

La première nouvelle que je vous escriray ce sera de la paix; elle est inevitable, sil plaist a Dieu, j'en ay veu trop d'apparence pour croire du contraire. Enfin tout le monde vous a creu estre a Privastz quand le Roy l'assiegea, et cela a servi de beaucoup pour croire a vos lettres, attendant la bonne journée de paix. Je ne vous la ferré plus longue demeurant toujours

Vostre tres affectionné frere et serviteur.

A Montpellier le XXIIIe juin 1629.

PROCÈS FAIT AU CADAVRE DE ROLAND

16 août 1704.

Notre ami, M. Ch. Sagnier, auquel le *Bulletin* est déjà si redevable, nous adresse, par une lettre du 16 juillet, deux pièces de rare valeur.

«Je détache, dit-il, d'une liasse de jugements contre les camisards que j'ai retrouvés dans mes archives, et que je me propose de publier *in extenso*, celui concernant le procès fait au cadavre du héros cévenol.

« Je suis heureux de pouvoir en offrir la primeur au *Bulletin* qui a pris l'initiative, couronnée d'un plein succès, du rachat du Mas Soubeyran. »

L'acte de baptême de Roland, entièrement inédit, et fournissant la date jusqu'à présent ignorée de sa naissance, ne sera pas moins apprécié de ceux qui aiment à recomposer dans les moindres détails les belles et douloureuses pages de notre histoire.

Notre vive gratitude est acquise à M. Ch. Sagnier, pour cette double communication qui joint à tant d'autres mérites celui de l'à-propos.

ACTE DE BAPTÊME DE ROLAND

Du 7me janvier 1680, Pierre Laporte, fils de Jean Laporte et de Magdellaine Grasse dumas (*sic*) Soubairan, a esté batizé par moy ministre soubzné prezanté en basteme par Pierre Laporte et Pierre Bonhailhe, né le 3me dud. mois.

DESOSTELLE M.

(Extrait des registres du temple de Mialet.)

Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay, Courson, seigneur de Bris Vaugrigneuse, Chavagne, Lamothe Chandenier, Beuxe et autres lieux, conseiller d'État ordinaire, intendant de Languedoc.

Entre le Procureur du Roy Demandeur en reparation du crime de Lèze majesté, au second chef meurtres et incendies commis par le nommé La Porte dit Roland, chef des Rebelles, et ses complices d'une part ;

Et M. Georget, Procureur au Présidial de Nismes, curateur créé pour la défence du cadavre dud. Roland, et les nommés Maillé,

Raspal dit Languedoc, Grimaud, Gauterelle, Guérin deffendeurs d'autre ;

Veu par nous, avec les officiers du Présidial de Nismes l'arrest du Conseil du 15 février dernier, par lequel il a plu à Sa Majesté, etc., etc.

Nous, de l'avis desd. officiers Présidiaux, par jugement définitif, en dernier ressort et sans appel, avons déclaré led. feu Pierre La Porte dit Roland, atteint et convaincu du crime de Lèze majesté et de Rébellion ouverte, pour avoir esté l'un des principaux chefs des Revoltés contre le Roy, pour reparation de quoy avons ordonné que le cadavre dud. La Porte dit Roland sera traisné sur une claye jusqu'à la place publique de l'esplanade de cette ville où il sera bruslé et les cendres jettées au vent ; et pour les cas resultans du procez avons condamné et condamnons lesd. Guerin, Raspal, Couterel, Maillé et Grimaud accusés, à estre rompus vifs et à expirer sur la roüe, et leurs corps morts ensuitte portés aux fourches patibulaires pour y demeurer exposés, leurs biens et ceux dud. Roland confisqués au profit du Roy, distrait sur iceux la somme de cinq cens livres d'amende au profit de Sa Majesté paiable solidaïrement et les frais et depens du procez ; lesd. Guerin, Raspal, Couterel, Mailhier et Grimaud préalablement apliqués à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir revelation des complices ; Ordonnons en outre que le chateau de Castelnaud sera demoly et rasé jusques aux fondemens, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconques et sanz déférer.

Fait à Nismes le seizième aoust 1704.

Signé : de LAMOIGNON, MALIAN, rapporteur, GEVAUDAN, DE LA BAULME, FABRE, MÉNARD, GALEPIN DE VARANGLES, de FABRIQUE, NOVY.

LETTRE D'ANTOINE COURT A PAUL RABAUT

1740

Il y aurait un intéressant article à écrire : *Antoine Court, historien.* M. Edmond Hugues l'a esquissé dans un chapitre de son savant ouvrage, (t. II, p. 287-392). Peut-être l'écrirai-je un jour. La lettre à Paul Rabaut, publiée pour la première fois ici, serait une pièce importante à consulter, car elle montre l'ardeur de recherches dont il était animé vers 1740. Une lettre à Benjamin Duplan, du 21 avril 1727, nous révèle le plan déjà arrêté dans son esprit du grand ouvrage dont il n'a retracé complètement qu'une période, celle de l'insurrection des Camisards. Je le laisse ici s'expliquer lui-même :

« Autre chose, on souhaitte, me dites-vous, que vous travaillez à l'histoire. Mais il faudroit qu'on eût la bonté de nous donner une idée nette et précise, tant du plan que de la forme de l'ouvrage ; qu'on fasse un corps d'histoire, ou que chaque prédicant fasse son histoire séparée. Mais que serait ce cahos et cet amas d'histoire ? Demande-t-on seulement un simple narré, telle chose serait arrivée et rien plus ; ou bien une histoire circonstanciée, telle chose est arrivée de telle ou telle manière, et telles en ont été les suites ?.. Souhaite-t-on encore qu'après que les prédicateurs auront fait la relation de leurs principales aventures, ils fassent aussi le portrait de leur esprit et une description de leur science, métier délicat et rebutant ? Et qui voudroit confesser son ignorance ? Le ferois-je moi qui, non content de souhaiter d'aller de pair avec le plus savant, le plus profond et le plus étendu de tous les philologues, le voudrois encore surpasser de beaucoup ? Demande-t-on seulement une idée des choses qui se sont passées depuis l'établissement de l'ordre, ou en souhaite-t-on sur les choses qui se sont passées au sujet de la religion dans nos provinces depuis la révocation de l'Édit de Nantes ? Ce dernier article a trois périodes : 1re période, les années les plus immédiates qui suivirent la révocation ; 2e période, du soulèvement des Camisards et les suites ; dernière période, l'établissement de l'ordre avec les conséquences, qui ne se termineront, s'il plaît à Dieu, que par une liberté entière. Expliquez-vous bien sur tout ceci. Ne négligez pas, s'il vous plaist, de m'envoyer le livre que je demandais par la lettre à M. D. et le cahier. » (Papiers Court, n° 7, t. III, f° 169.)

Le futur pasteur de Nimes, Paul Rabaut, était de ceux que mettait à contribution le futur historien.

A Monsieur, Monsieur Paul.

[Lausanne] 7 mars 1740.

Monsieur et très honoré frère,

Votre long silence me fait de la peine. Je m'intéresse trop à ce qui vous regarde pour ne pas souhaiter de recevoir souvent de vos nouvelles, et vous m'obligerez toujours lorsque vous voudrez bien vous donner le soin de m'en donner. Je suis fort sensible à ceux que vous prenez pour me procurer les mémoires et les secours concernant le projet que j'ai formé. Je reçus les pièces que vous m'avez indiquées et qu'on remit en foire de Beaucaire. Je vous en témoigne icy mon remerciment. Je l'eus plutôt fait, n'eût été que j'étois chaque jour dans l'attente de vos lettres. Vous m'obligerez de m'expédier le plutôt possible tous les papiers que vous trouvâtes à Anduze, et tous les autres que votre attention obligeante et toujours empressée vous aura fait déterrer.

Je compte que vous n'aurez pas négligé de vous nantir des nouveaux jugements rendus à Montpelier contre les femmes de Nîmes et sur les gens du Vivarez, aussi bien que sur l'amende à laquelle on a condamné la ville de Nîmes. M. Claris m'avait fait espérer d'autres mémoires déterrés à Saint-Hipolite; mais je n'en entens plus parler. Voudriez-vous bien prendre la peine de vous en informer, et de vous joindre avec ce très cher collègue que je salue cordialement pour me les procurer. J'avois aussi apris qu'il y en avoit à Ganges. J'avois demandé encore à M. Claris des détails sur tout ce qui concerne les Camisars, sur leurs combats, sur le nombre des morts, et sur celui des personnes qui avaient pris parti parmi eux; sur ceux qu'on a fait mourir, de quelle mort et dans quel lieu.

Sur tout cela on pourroit avoir des mémoires en interrogeant dans chaque lieu, autant que la prudence pourroit le permettre, des personnes d'un certain âge, en leur demandant qui sont ceux de leurs villages qui ont été avec les Camisars et ce qu'ils sont devenus. Il importeroit surtout d'avoir le plus grand détail qu'il se pourroit sur toutes les cruautés et les mauvaises actions commises contre les protestants soit par les troupes du Roi, soit par les cadets de la Croix, en observant le nombre des personnes qu'ils ont meurtries, massacrées,

et le genre de mort dont ils les ont fait périr, et les maisons pillées, et l'indication des lieux où les choses se seraient passées, et autant que faire se pourroit la date de chaque évènement [1]. Il importeroit, s'il vous plaist, de vous donner des nouveaux soins pour déterrer un plus grand nombre de jugements, déclarations, et autres imprimés ou manuscrits qui se trouvent entre les mains de curieux à Montpelier où il y en a par centaines ou plutôt par milliers.

Mais il est temps de quitter cet article pour vous parler d'un autre qui vous intéresse plus et qui me fait un grand plaisir; c'est que vous pourrez venir ici bientôt, je l'ai demandé pour vous, et je l'ai obtenu. Il ne s'agit que d'attendre qu'un des jeunes messieurs qui sont ici encore soit parti, et cela sera pour le plutart ce printemps. Ainsi vous pourrez déjà prendre vos mesures pour le voyage et commencer à faire votre malle. Je me félicite par avance de l'heureux moment qui me procurera le plaisir de vous connoître et de vous dire de vive voix une partie des choses que je sens pour vous, aussi bien que vous offrir tout ce qui sera en mon pouvoir et qui pourra vous être utile.

Autant que je suis affligé de l'indigne manœuvre de votre profane et impie jeunesse qui s'opose aux assemblées, autant je suis édifié de la conduite que vous avez tenue dans l'occasion dont vous me parlez [2]. Continuez à vous conduire de même, ou plutôt évitez avec soin tous les endroits où de pareils évènements pourroient encore arriver; mais n'oubliez rien plus pour ramener, s'il est possible, avec toutes les douceurs dont vous êtes capable, ceux qui sont dans les idées si contraires à l'esprit de l'Évangile, qui les aprouvent ou les fomentent, et Dieu veuille bénir tous les soins que votre zèle vous faira prendre à ce sujet. Dieu veuille aussi bénir votre chère personne et la garantir de tous les dangers qui la menacent. Je suis avec les sentiments d'une considération très parfaite et d'une amitié sincere et cordialle,

Monsieur et très honoré frère, votre très humble et très obéissant serviteur,

A. Court.

1. Ce passage est à rapprocher de la belle lettre de Court au forçat Espinas (*Bull.*, t. XXIX).

2. Pourchassés cruellement les protestants Nîmois avaient résolu de se rendre en armes aux assemblées du désert. Rabaut n'hésita pas à blâmer une résolution qui pouvait amener des collisions funestes. (E. Hugues *Aut. Court.*, t. II, p. 109.)

MÉLANGES

QUELQUES MOTS ENCORE SUR LA PRÉMÉDITATION DE LA SAINT-BARTHÉLEMY[1]

Monsieur,

Me sera-t-il permis, à propos de la controverse élevée dans la *Revue historique*[2], entre le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans, M. Loiseleur, et M. Henri Bordier, de dire quelques mots sur la question en litige? Ce ne sera pas pour discuter les appréciations ou les documents amenés par l'un ou par l'autre de ces deux auteurs, mais pour produire deux petites pièces, d'apparence insignifiante, dont il semblera peut-être puéril à quelques-uns de tenir compte, et qui cependant, j'espère le montrer, peuvent avoir quelque importance, non seulement au point de vue de la ville d'Orléans qu'elles concernent spécialement, mais encore à un point de vue plus général.

Avant de transcrire ces deux documents, que personne encore, à ma connaissance, n'a jugés dignes de voir le jour, je ferai une réflexion générale. Il me semble que jusqu'ici un point important du débat n'a pas été, autant que je puis le savoir, suffisamment pris en considération. Je veux parler des documents que peuvent renfermer les dépôts de province. Il est bien évident, en effet, que malgré la destruction systématique de toutes les pièces concernant l'année 1572, destruction qui a été jusque là qu'à Orléans par exemple même les minutes des notaires ont disparu (au moins celles de la partie de l'année importante dans la question qui nous occupe); il est bien évident, dis-je, que malgré cette destruction, quelques preuves de la

1. En attendant la publication des six lettres retrouvées dans les archives de Simancas par M. Combes, et qui jettent un nouveau jour sur les résultats des conférences de Bayonne, nous sommes heureux d'insérer quelques pages d'histoire locale qui éclairent aussi, dans ses origines, le crime du 24 août 1572. (*Réd.*)

2. Les nouvelles controverses sur la Saint-Barthelemy. (*Revue hist.*, janvier et février 1881, p. 83.)

préméditation — si préméditation il y a eu — doivent avoir survécu. Il faut bien expliquer, à quelque opinion qu'on se range d'ailleurs, l'ensemble avec lequel fut exécuté le massacre, non seulement à Paris, mais dans tant d'autres villes de la France; expliquer aussi comment il se fit que du jour au lendemain tant de bras se trouvèrent prêts à frapper, et surtout tant de chefs du massacre désignés et nommés presque instantanément. On a beau supposer la haine la plus farouche et le fanatisme le plus ardent, cela n'expliquera pas que sans tâtonnements, sans hésitation aucune, les « capitaines » choisis se soient justement trouvés ceux qu'il fallait, ceux surtout qui accepteraient sans sourciller cette odieuse besogne. Vraiment, il paraît difficile de ne pas supposer une entente, et même une organisation préalable. Il ne résulterait pas de là que le *jour* de la tragédie eût été déjà fixé d'une façon précise; mais je crois à la fixation d'un moment général, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Peut-être serait-il possible, en comparant — malgré tant de profondes et heureuses dissemblances — ce qui se passa alors à une autre surprise dont l'histoire est plus récente, de comprendre mieux comment les choses durent se passer, et comment les non-initiés seuls furent dupes du prétendu imprévu de l'affaire. Mais je laisserai à vos lecteurs, si vous le voulez bien, le soin de rechercher et de comparer.

Mais s'il y eut cette préparation précise générale, ne s'en trouvera-t-il aucune trace? J'ai hâte de le dire : Ne s'en trouvât-il aucune, cela ne prouverait pas, vu la destruction évidemment volontaire des documents, sa non-réalité. Mais s'il s'en trouve une ou plusieurs, de quel poids ne seront-elles pas? Or c'est justement une preuve de cette préparation précise à Orléans qu'il me semble voir dans les deux documents, d'apparence insignifiante, je le répète, et à cause de cela, sans doute, échappés à la destruction, que je vais transcrire. Ils sont conservés dans les *Archives municipales d'Orléans*, CC. 4. Les voici :

I. Monsieur le Recepveur des deniers commungs de la ville d'Orléans paiez et baillez des deniers de vostre recepte à Magdalene Picot, vefue Mathurin Rippeneau, priseurre revendeure demourant en cested. ville d'Orléans, la somme de vingt une livres tournois à luy (*sic*) deue pour avoir par elle fourny de linge par le temps et espace de six sepmaines entières pour le service de Monsieur de Ste Foy, prédicateur, et durant le temps qu'il a esté en cested. ville à

faire prédicacions aux manans et habitans d'icelle. Et en rapportant, etc. Faict le dernier jour de juing, l'an mil V^{c} sixante (*sic*) douze. C. SAIN. L. BRETON.

II. Magdelaine Picot, veufue Mathurin Rippeneau, priseure et revendeure demourant à Orléans, confesse avoir eu et receu de honnorable homme Simon Charron dict Levesque, bourgeois d'Orléans, recepveur des deniers commungs de la d. ville, absent, la somme de vingt une livres tournois à laquelle somme elle a chevy et composé avec les eschevins manans et habitans de la ville d'Orléans pour le linge par elle fourny par le temps et espace de six sepmaines pour le service de Monsieur de Saincte Foy, prédicateur..... Le Quart jour de juillet l'an mil cinq cens soixante douze. ROUSSEAU.

Tels sont ces deux documents. Ils ont trait à un seul fait, mais le second ajoute ceci au premier, qu'il constate l'arrangement conclu entre Madelaine Picot et la ville d'Orléans, et confirme par conséquent la première remarque que je voudrais faire, à savoir, que M. de Sainte-Foy était entretenu aux frais de la ville, soit qu'il eût été appelé par les autorités municipales, soit qu'il leur eût été envoyé ou d'ordre supérieur, ou à la demande du gouverneur par le roi.

Ce détail, comme on va le voir, est loin d'être sans importance. Cette importance provient soit de la personne même du prédicateur, soit de la conduite générale que tenaient alors vis-à-vis des réformés d'Orléans les autorités locales. Quelques mots sur l'une et l'autre.

Pour tous vos lecteurs, M. de Sainte-Foy [de Peyrollières] n'est certainement pas un inconnu. Arnaud Sorbin, longtemps oublié, l'est moins aujourd'hui non seulement parce que ceux qui ont étudié la Saint-Barthélemy ont dû tenir compte de son apologiste français le plus fervent, mais aussi parce que ses ouvrages, aujourd'hui recherchés des bibliophiles, attirent l'attention par les prix respectables qu'ils atteignent. De plus, il a trouvé, il y a quelques années, un biographe, M. Émile Vaïsse, qui a publié dans les *Mémoires* de l'Académie impériale de Toulouse une *Étude historique et biographique sur Arnaud Sorbin de Sainte-Foy, chanoine théologal de Toulouse, évêque de Nevers, prédicateur des rois Charles IX, Henri III et Henri IV*[1].

1. Je ne puis préciser plus exactement la date, n'ayant de cette *Étude* qu'un tiré-à-part qui n'en porte aucune. Je pense qu'elle a été publiée entre 1865 et 1870.

Encore moins vos lecteurs ignorent-ils toute la part qu'a prise, dans la tragédie de la *saincte nuit*, comme il l'appelle, l'auteur du *Vrai Réveil-matin pour la défense de la majesté de Charles IX*. Que, dès lors, le prédicateur ait été appelé ou envoyé, le choix n'en est pas moins significatif. Il s'agit d'un homme qui appela de ses vœux, contribua à organiser (nous y reviendrons) et défendit de sa plume la Saint-Barthélemy. Il va faire des prédications à Orléans quelques semaines avant la Saint-Barthélemy, lui, cet ardent prôneur d'un massacre en masse, et dans une ville où le massacre fut, proportionnellement, au moins aussi terrible que celui de la capitale. Si ce n'est là qu'une coïncidence, il faut avouer qu'elle est étrange. Poursuivons.

S'il était une ville en France où les vrais amis de la paix, les scrupuleux observateurs des édits n'auraient dû ni appeler, ni envoyer M. de Sainte-Foy, cette ville était bien certainement Orléans. Les esprits — les circonstances l'expliquent assez — y étaient aussi excités que possible. Tout était matière à rixes entre catholiques et réformés, et la vie de ceux-ci n'était rien moins qu'assurée. Témoin l'affaire dite de la maison des Quatre-Coins (1569); témoin encore, lorsque enfin, après la paix de 1570, les réformés purent exercer leur culte au lieu de l'Isle, chez le bailli Groslot, « à deux petites lieues d'Orléans », l'accueil qu'ils recevaient au retour de la part de « la populace papistique », c'est-à-dire des « injures, coups de pierre, fange, sans avoir pitié de 500 à 600 personnes, hommes, femmes et enfans, qui supportoient patiemment ces outrages [1] ». C'était, certes, assez de zèle, et un zèle assez amer.

Que pouvait donc bien venir faire M. de Sainte-Foy? Voici comment sa venue me semble devoir être expliquée.

A peine la première paix de religion eut-elle été signée, que le gouverneur royal prit toutes les mesures nécessaires pour favoriser la réaction catholique à Orléans. Dès le 4 avril 1562 [1563 n. s.] des instructions très précises en ce sens étaient données au nouveau gouverneur pour le roi, M. de Cypierre. Ces instructions, datées

1. Ces quelques lignes, ainsi que d'autres qu'on trouvera ci-après, sont empruntées à la *Préface consolatoire aux pauvres résidus de l'Eglise d'Orléans, contenant un brief récit des afflictions qu'a souffert la dite Église*, qui précède *L'Exercice de l'âme fidèle*, de DANIEL TOUSSAIN. Je dois ajouter que je cite, non d'après le texte lui-même, mais d'après une copie partielle contenue dans le Msc. 431 de la Bibliothèque publique d'Orléans.

d'Amboise, furent lues aux échevins, aux notables, et aux manans et habitants d'Orléans, le 6 avril, et les réformés durent les subir malgré leurs protestations. Peu à peu (je n'en puis donner ici les preuves, voulant être bref, mais je compte les donner ailleurs, et en masse, car l'histoire en est instructive), dans tous les cas et de toutes les manières possibles, *per fas et nefas*, avec ou sans droit, et plus souvent sans qu'avec, la prépondérance fut donnée aux catholiques. Certainement, sans cela, le *coup de main* de La Noue n'aurait jamais réussi. Mais sa réussite prouve et l'exaspération des réformés, et leur persistante influence.

A la suite de la seconde paix de religion les réformés furent décidément vaincus, et pour toujours, par le parti catholique. Leur nombre et leur influence avaient diminué très sensiblement, et ils virent succéder la réaction violente à la réaction tracassière.

« Mais la paix estant pour la troisième fois conclue au mois d'aoust 1570, paix plus cruelle qu'aucune guerre, les fidèles de l'Église réformée d'Orléans, pensant jouir du bénéfice de la paix, furent empeschés de jouir d'icelle..... » C'était bien là, certes, le triomphe le plus complet que pût désirer la réaction, et l'on ne saurait trop admirer tout ce qu'avait d'ingénieux ce procédé d'accorder une paix générale, et d'en permettre l'inapplication en détail.

Il est vrai que cela ne dura pas. Daniel Toussain nous dit, en effet, que cet empêchement à jouir de la paix dura « jusques au mois de septembre 1571 [1], que par la sollicitation de l'amiral de Châtillon et de M. Groslot de l'Isle, bailli d'Orléans, l'Église réformée commença à s'assembler audit lieu de l'Isle, etc. » Mais cela non plus ne dura pas, car « l'Église ne faisant par manière de dire que renaître et se reconnoître, elle sentit les efforts de l'ennemi, l'exercice estant par un temps interrompu audit lieu par mandements et édits extorqués..... » On le voit, l'ancienne lutte avait recommencé. D'un côté, les catholiques d'Orléans, se sentant appuyés en haut lieu, avaient refusé de tenir compte de l'édit de pacification de 1570. Mais de l'autre, les protestants, grâce à l'influence de Coligny et de Groslot, avaient obtenu un moment gain de cause, et ce succès en ranimant leurs espérances avait aussi ranimé leur zèle. « *Verum anno* 1571,

1. Il avait donc fallu une longue année pour en arriver là, puisque l'édit fut donné en août 1570.

lisons-nous dans la biographie de Daniel Toussain écrite par son fils [1], *Ecclesia Aurelianensis pacis beneficio post tam crudelem persequutionem non nihil respirans, atque in dies numero animisque crescens, D. Tossanum Mompelgarts*[2] *revocavit.* » Ce renouveau de l'Église d'Orléans alarma encore plus les catholiques; ils firent de nouvelles et plus pressantes démarches, et ils obtinrent « par mandements et édits extorqués » que l'exercice fùt interrompu audit lieu de l'Isle.

Leur triomphe fut court, puisque, continue le même auteur, l'exercice de la religion fut « derechef accordé au petit troupeau audit lieu ». — « *Eo*, dit à son tour Paul Toussain, dont le récit est parallèle à celui de son père, *diebus dominicis, ingens ex urbe multitudo ad audiendas conciones confluebat : quamvis id non absque periculo fieret, quoniam Pontificii convitiis et maledictis redeuntes excipiebant*[3], *et quibus poterant modis lacessebant,* NON OBSCURE JACTANTES, SE DOMUM ILLAM [de Groslot] OMNESQUE QUOS IN EA REPERTURI ESSENT, FERRO ET IGNE DELETUROS. *Nihilominus fideles pericula omnia constantia superabant : et D. Tossanus, qui apud nobilem illum virum diversabatur, strenue in officio pergebat, licet tunc incommoda valetudine uteretur. Sed non diu haec halcyonia durarunt. Nam ecce anno* 1572, *mense Augusto*, etc., etc.

C'est à la suite du second triomphe des réformés sur les catho-

1. *Vitæ et orbitus Rev. et Clariss. Viri D. Dan. Tossani... compendio explicata narratio*, AUT. PAULO TOSSANO, Heidelberg, 1603, in-4°. Cette biographie, dont la *France protestante* dit qu'elle est très circonstanciée et très fidèle, est jointe à un ouvrage de D. Toussain, intitulé : *Synopsis de Patribus legendis*, etc. Heidelberg, 1603. — D. Toussain était mort le 10 janvier 1602.

2. Lors de la troisième guerre de religion, D. Toussain, en danger de perdre la vie, avait réussi à quitter la ville. Mais il fut repris et enfermé dans la citadelle. Sa femme déploya alors la plus grande énergie et obtint qu'il fût mis en liberté contre rançon. Il se retira à Montargis. Les menaces royales ayant obligé Renée de Ferrare à congédier les réformés, Toussain, sa femme et ses trois enfants se retirèrent à Sancerre. « *Ibant*, dit Paul Toussaint, *unâ ex eodem oppido egressæ ducentæ aut trecentæ rhedæ infantibus vagientibus onustæ...* » Après une année ou environ (*annum plus minus*) de séjour à Sancerre, Toussaint se rendit à Montbéliard. La paix venait d'être signée. Il y resta, comme on l'a vu, jusqu'en septembre 1571, aidant son vieux père dans ses fonctions de pasteur.

3. On a vu plus haut ce que Dan. Toussain dit à ce sujet.

liques d'Orléans que je place la venue dans cette ville d'Arnaud Sorbin. Quand je dis : à la suite, c'est : ensuite que je veux dire ; et voici la mission que je lui attribue. Tout d'abord je pense qu'il n'avait pas été appelé, mais bien envoyé à Orléans. Pourquoi eût-il été appelé? Assurément pas pour convertir les huguenots. Quel que fût son talent, l'homme et le moment auraient été bien mal choisis.

Pour enflammer le zèle du peuple orléanais? On vient de voir si ce zèle avait besoin d'être enflammé. Et puis, un si grand personnage serait-il venu pour cela? Il y avait, certes, assez de prêcheurs fanatiques, sans aller chercher le prédicateur du roi. — S'il ne fut pas appelé, il fut certainement envoyé ; il ne semble pas possible, en effet, de supposer qu'il serait venu passer six semaines à Orléans, et aux frais de la ville, en faisant une sorte de voyage d'agrément, ou poussé, sans autre, par son zèle apostolique.

Il fut donc envoyé. Par qui? A cette question si importante dans l'espèce, nous ne pouvons malheureusement répondre. Ce fut évidemment par ses supérieurs non ecclésiastiques, mais politiques. Or les supérieurs d'un prédicateur du roi n'étaient pas très nombreux. On n'a guère le choix, si je ne me trompe, qu'entre trois personnes, le roi, la reine mère, et Monsieur, frère du roi. Le lecteur peut choisir. En somme, il n'importe guère quant au fond de la question.

Pourquoi fut-il envoyé? Nous avouons croire positivement que ce fut pour donner aux bons ennemis des réformés, les Orléanais, les explications nécessaires sur la politique suivie, et calmer leurs impatiences. Il devait leur expliquer, notamment tout ce qu'avait de factice et de momentané la faveur accordée aux huguenots ; leur donner des preuves du zèle persistant et toujours bien intentionné du roi ; étudier sur place les dispositions des Orléanais ; préparer les voies à l'accomplissement des grands desseins qui se tramaient, former les cadres de la future armée d'assassins; endoctriner ses chefs, et en général faire prévoir, sinon positivement annoncer le massacre général des réformés de la métropole protestante du centre de la France ; en un mot, préparer ce qui devait être la Saint-Barthélemy. Comme il fallait à tout cela un prétexte honnête, il fit une série de prédications; c'est ce qui explique la durée de son séjour, qui aurait pu, sans cela, être sensiblement plus court.

Au reste, il faut bien croire que tout ce qui se tramait ne fut pas tenu absolument secret, puisque nous voyons, d'après le récit de

Paul Toussain, le peuple s'en faire l'écho : *Non obscure jactantes se domum illam omnesque quos in ea reperturi essent, ferro et igne deleturos.* Il n'y a aucune raison de supposer que Paul Toussain ait inventé ce détail après coup. Pourquoi l'eût-il fait? De son temps on ne doutait pas, à tort ou à raison, d'une préméditation et par conséquent d'une préparation des noces vermeilles. Ce détail peut donc être considéré comme parfaitement authentique et non moins significatif.

Qu'on veuille bien enfin considérer que le séjour d'Arnaud Sorbin à Orléans coïncide avec le moment où l'influence protestante était, en apparence tout au moins, à son apogée, et on comprendra que les craintes du parti catholique eussent besoin d'être calmées. Elles ne pouvaient l'être d'une manière plus satisfaisante et plus sûre.

Tout cela, dira-t-on ne compose pas des preuves; je l'accorde, mais il est une dernière coïncidence sur laquelle j'appelle en terminant toute l'attention du lecteur. Comment se fait-il, si tout ce qui a été dit jusqu'ici ne repose pour ainsi dire sur rien, *que ce soit justement après la réception des lettres d'Arnaud Sorbin de Sainte Foy que le massacre commença à Orléans le 26 août* [1] *?*

Ce dernier fait, au contraire, ne vient-il pas confirmer tout ce qui précède, et n'en est-il pas une vraie preuve? Il me le semble.

Je pense donc, en résumé, que dès le mois de mai 1572, et peut-être avant, on était *décidé* à la cour, à un égorgement en masse, mais que le moment précis n'en était pas fixé. Les circonstances déterminèrent ce moment, et comme tout avait été préparé, tout fut prêt.

Veuillez bien agréer, etc.

PAUL DE FÉLICE.

1. *Mémoires Est.-de France*, I, 457 (éd. 1576); Crespin, *martyrs.*, fol. 788, v°, (éd. 1619), Michelet, IX, 475; H. Martin, IX, 338. — Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans* (Orléans, A. Jacob, 1836 §§, 8°), II, 2, dit même que Sorbin *apporta* les ordres du roi, et arriva à Orléans « le lundi 25 août, après l'heure de midi ». Mais, bien que ce qui dans son ouvrage concerne la Saint-Barthélemy soit traité avec un soin spécial, je dois avouer que sa seule autorité ne me suffit pas pour affirmer que Sorbin soit revenu alors à Orléans.

BIBLIOGRAPHIE

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE FRANÇAISE DE STRASBOURG

(1538-1794), PAR M. ROD. REUSS

In-8°, 146 pages.

Sous ce titre modeste, M. Rod. Reuss, qui nous offrait, il y a quelques années, une remarquable notice sur le martyr Pierre Brusly, vient de nous donner une très curieuse page d'histoire ecclésiastique dans la métropole de l'Alsace.

« L'histoire de l'Église française de Strasbourg, dit-il, peut se diviser en trois périodes. La première embrasse l'histoire de la paroisse réformée fondée par Calvin et s'étend de 1538 à 1563, époque de la clôture officielle de cette Église. La seconde reprend vers 1564 les tribulations de la paroisse réformée nouvelle, se continue par l'historique du culte réformé luthérien institué en 1680, et se termine à la suppression de tous les cultes par la Terreur. La troisième enfin comprend l'histoire tant du culte français dans la paroisse réformée que celle de l'Église française de Saint-Nicolas, depuis la réorganisation des cultes jusqu'à nos jours. »

Un intérêt particulier s'attache à la première période de cette histoire. Le grand nom de Calvin suffit à l'expliquer. Mais on éprouve ici une légère déception. On voudrait plus de détails sur le ministère du réformateur que son enseignement, ses travaux théologiques et les préoccupations de l'Église universelle, aux conférences de Francfort et de Ratisbonne, ne détournaient pas des soins à donner à une humble paroisse. Ce trait n'a été qu'indiqué par M. Viguié dans sa très belle conférence : *Calvin à Strasbourg*, où il montre si bien ce que Strasbourg dut à Calvin et ce que Calvin dut à son tour à la noble cité qui élargit son horizon intellectuel, et le rendit plus apte à l'accomplissement de sa belle mission au delà des frontières de la France et de la Suisse.

A l'éminent théologien succède un martyr, Pierre Brusly, remplacé lui-même par Valérand Poullain, élève de Mathurin Cordier, qui ne semble pas avoir hérité de la sagesse de son maître. Ce fut sous de meilleurs auspices que s'ouvrit, en 1545, le ministère de son successeur, Pierre Garnier (d'Avignon), que recommandaient une élocution facile et une solide piété. Le nombre des réfugiés français allait croissant à Strasbourg, et le culte, la liturgie, organisés par Calvin, avaient un attrait particulier pour les proscrits qui cherchaient une nouvelle patrie dans la métropole du Rhin. C'est à ce moment si prospère de la paroisse réformée que se rapporte ce curieux fragment de la correspondance d'un étudiant wallon sur le culte de l'Église française de Strasbourg :

« On chante quelque pseaulme de David ou une oraison prise du Nouveau Testament, lequel pseaulme ou oraison se chante tout ensemble, tant hommes que femmes, avec un bel accord, laquelle chose est belle à voir, car il vous fault entendre que chacun a ung livre de musique en sa main; voylà pourquoy ils ne se peuvent desborder. Je n'eus jamais pensé qu'il eust esté tant plaisant et délectable comme il est... *Je commençois à pleurer non point par tristesse mais de joye en les oiant chanter de si bon cœur comme ils chantent, rendant grâces au Seigneur qui luy a pleu les amener icy en son nom.* » Temps heureux, jours de calme et de sécurité, trop tôt interrompus par l'intolérance luthérienne personnifiée dans le ministre Jean Marbach!

Le journal de ce fougueux théologien, toujours prêt à immoler l'esprit de concorde et de paix à ses étroites formules, a fourni à M. Reuss plus d'une révélation sur cette période peu connue de l'histoire ecclésiastique strasbourgeoise. « Dans ces pages intimes où le bouillant champion du luthéranisme inscrit tout, jusqu'à ses indispositions et ses médecines, on le voit bon père et bon époux, parent consciencieux, collègue serviable en mainte occasion. On le voit aussi pointilleux sur des questions de préséance, âpre à la discussion, peu charitable dans ses jugements sur ses collègues, et si l'on peut excuser ses travers, en songeant aux faiblesses de la nature humaine, on n'est plus tenté du moins d'en faire ce petit saint que vénèrent en lui les disciples plus ou moins conséquents de son fougueux luthéranisme. »

Rien de plus triste que les démêlés, les sourdes persécutions, qui

remplissent les ministères de Garnier, d'Alexandre et d'Houlbracq, et qui doivent abréger l'existence de la paroisse réformée. L'intervention de Calvin fut impuissante à rétablir la paix, à ramener l'esprit d'union qui avait brillé d'un si pur éclat aux premiers jours de la Réforme strasbourgeoise. Les ministres français et italiens durent se résigner à signer la formule de concorde de Wittemberg, pour conserver un droit d'asile dans la cité de Sturm et de Bucer. Ils ne le firent pas sans réserve. Le vieil Houlbracq ne put se résoudre à cette capitulation de conscience. La confession d'Augsbourg allait être, selon l'énergique expression de Calvin, le nœud coulant entre les mains de Marbach pour étrangler la paroisse française. Le 19 août 1563 l'église de Saint-André fut fermée par ordre du magistrat. Le culte régulier de la paroisse fondée par Calvin demeura interrompu, ou ne s'exerça que furtivement dans des maisons particulières. Un arrêt du 20 février 1577 le supprima entièrement. Il avait vécu moins de quarante années.

Le culte français, sous forme luthérienne, ne disparut cependant pas de Strasbourg, et il y traversa bien des vicissitudes, sont savamment exposées dans l'ouvrage de M. Rod. Reuss. On y verra ce qu'il fut sous le régime inauguré par l'occupation de Louis XIV, dans le cours du XVIIIe siècle, et parmi les saturnales de la Terreur témoin de l'apostasie d'Engel. Quelques figures originales, Muller, Blessig, Haffnër, se détachent dans la dernière époque. Un échappé des temps révolutionnaires, Jean Daniel Brunner, fut le restaurateur du culte en français, et le créateur de la nouvelle paroisse française de Saint-Nicolas. Il en fut aussi le premier pasteur officiel sous le régime du 18 germinal an X. « Petit enfant, dit M. Rod. Reuss, j'ai joué bien des fois sur les genoux du vénérable vieillard. C'était mon arrière-grand-père. »

L'antique paroisse des réfugiés français a marqué dignement sa place dans la renaissance religieuse de nos jours. On ne peut que s'associer aux conclusions de son historien : « Qu'il nous soit permis, dit-il, d'exprimer en terminant les vœux les plus sincères pour l'avenir de cette Église française de Strasbourg dont nous venons de retracer le passé. Puisse-t-elle continuer à remplir sa tâche modeste mais utile au sein de notre Église d'Alsace, en restant fidèle à l'esprit de concorde et de support mutuel, sans déserter jamais la grande cause du spiritualisme chrétien ! » J. B.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES

DU XVIe SIÈCLE

Grand in-f°, livraison I à VII.

J'ai sous les yeux les sept premières livraisons des *Grandes scènes historiques du XVIe siècle* publiées sous la direction de M. Alfred Franklin, avec le concours d'écrivains présentant toutes les garanties de savoir et d'impartialité. Une introduction, qui paraîtra plus tard, nous dira les premiers essais de la gravure consacrée aux événements contemporains, et la part qui revient à Castellin dans l'œuvre connue sous le nom de Tortorel et de Périssin. (Voir l'art. *Castellin* dans la dernière livraison de la *France protestante*.) Mais nous pouvons apprécier dès à présent les mérites d'un recueil qui devient le complément indispensable des ouvrages sur la Réforme française dans sa période militante. C'est comme le journal illustré de onze années de notre histoire politique et religieuse (1559-1570).

Les livraisons imprimées avec un luxe de très bon goût, et offrant la dimension exacte des originaux, font le plus grand honneur aux presses de M. Deurbergue. L'exécution matérielle des planches, au moyen de l'héliogravure, ne laisse rien à désirer, et reproduit avec une singulière netteté l'œuvre primitive. Chaque dessin composé par un témoin, ou d'après les relations les plus authentiques, ressuscite un des actes de cette époque tragique entre toutes. Voici la mercuriale du 10 juin 1559 où se révéla la grande âme d'Anne Dubourg, et son supplice en place de Grève qui émut tout Paris. On assiste au tournois de la rue Saint-Antoine et à l'agonie de Henri II, au palais des Tournelles. Plus loin, c'est l'Assemblée des trois estats tenus le 1er janvier 1561 à Orléans, où le chancelier de L'Hôpital prononça ces grandes paroles : « A tous ces mots diaboliques : factions, séditions, luthériens, huguenots, papistes, substituons le beau nom de chrétiens ! » La scène est présidée par le jeune roi, ayant à ses côtés la reine mère, Catherine de Médicis, et son frère le duc d'Orléans, qui régna plus tard sous le nom de Henri III. On

remarque parmi les assistants la duchesse de Ferrare, acquise depuis longtemps aux sages idées de L'Hôpital.

Voici enfin le massacre de Cahors en Querçy (XIX novembre 1561), représenté avec une effrayante réalité. On y voit en effet :

« *A*. Le Corps de Logis où on estoit assemblé pour ouïr le presche, assavoir le logis de monsieur de Cabreyret. *B*. Le feu qu'on avoit mis à trois coins de la maison. *C*. La grand'porte où on les amenoit pour les tuer. *D*. Les corps morts qu'on arrangeoit du long de la rue environ de 30 à 40. *E*. Ruisseau de sang decoulant d'iceux corps. *F*. Eglise voisine où les prestres estoient qui avoient esmeu le trouble. »

A quelques mois de distance les mêmes horreurs allaient se renouveler à Vassy, à Sens, sous les auspices des Guises, et rendre la guerre civile inévitable.

Tels sont les sujets des diverses planches reproduites dans les sept premières livraisons, dont l'intérêt va grandissant de l'une à l'autre, comme les actes d'un drame qui doit successivement dévorer tous ses chefs. On se sent en présence de scènes vraies. Il y a là des détails de mœurs, de costumes, d'ameublement qui prêtent à la réalité un relief étonnant. On ne s'étonne pas du succès que ces planches obtinrent au XVI[e] siècle, où elles furent popularisées par de nombreuses éditions, et de la faveur qu'elles devaient retrouver de nos jours. Le texte qui les accompagne, signé des noms de MM. A. Franklin, Michel Nicolas, Cléophas Dareste, Baudry, etc., est un modèle d'exactitude historique, et donne ainsi un nouveau prix à ce beau recueil. Ce sont là de rares éléments de succès, et nous ne doutons pas que le public d'élite auquel est destiné cet ouvrage, n'accorde au vaillant éditeur qui justifie si bien sa devise : *De bien en mieux!* les sympathiques encouragements qui lui sont dus.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; ***l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.***

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres, et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LES GRANDES

SCÈNES HISTORIQUES

DU XVIE SIÈCLE

REPRODUCTION FAC-SIMILE

DES GRAVURES EXÉCUTÉES AU COURS DES ÉVÈNEMENTS

PAR

TORTOREL ET PERRISSIN

PUBLIÉE

Sous la direction de M. ALFRED FRANKLIN

Administrateur-adjoint de la bibliothèque Mazarine

43 PLANCHES GR. IN-FOLIO

ACCOMPAGNÉES DE NOTICES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Prix de la livraison : 3 fr.

ON SOUSCRIT A PARIS

Chez **FISCHBACHER**, libraire, 33, rue de Seine

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1881